

SOMMAIRE

Sommaire	1
Sigles et Acronymes	4
CHAPITRE INTRODUCTIF : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE	6
Introduction	7
I. Problématique	8
II. METHODOLOGIE.....	18
PREMIERE PARTIE : L'EVOLUTION DU MAILLAGE TERRITORIAL AU SENEGAL	23
Chapitre I : la politique de décentralisation au Sénégal	24
I- Les logiques de construction territoriale	24
II- La décentralisation de 1972	26
III- De l'acte II de la décentralisation au processus actuel	27
Chapitre II : La création des communes d'arrondissement dans la ville de Thiès	32
I. Le Contexte et motif du découpage de la ville de Thiès en communes d'arrondissement	32
II. Le maître d'œuvre	34
III. Les logiques du découpage	34
DEUXIEME PARTIE : LA PROBLEMATIQUE DU DECOUPAGE TERRITORIAL DE LA VILLE DE THIES EN COMMUNES D'ARRONDISSEMENT	37
Chapitre I: le cadre territorial et son processus de recomposition territoriale.....	38
I-Configuration de la ville de Thiès avant le découpage	38
II-Découpage territorial et disparités dans l'espace thiésois	41
Chapitre II : les enseignements de la Situation du découpage.....	49
I. Les acquis	49
II. Les limites du découpage de la ville de Thiès.....	50
TROISIEME PARTIE : ENJEUX ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT URBAIN ...	56
Chapitre I: Présentation du contexte de L'acte III de la décentralisation	57
I-Contexte.....	57

II- Les communes d'arrondissement dans le contexte de l'acte III de la décentralisation	58
Chapitre II : Les enjeux du découpage dans le contexte de l'acte III de la décentralisation.....	59
I- Les enjeux de développement de la ville de Thiès.....	59
II- Corriger le manque de viabilité économique des CA	59
III- Créer un cadre de coopération entre les collectivités de la ville.....	60
Conclusion Générale.....	61
BIBLIOGRAPHIE.....	62
ANNEXES.....	69

REMERCIEMENTS

Je rends grâce à Allah, le Miséricordieux, le Tout Puissant, qui nous a gratifié force et Courage pour l'accomplissement de ce travail.

J'adresse mes remerciements à tous les personnes qui ont participé à la réalisation de ce document. Au regard de leur nombre important, ils ne pourront pas tous figurer sur la liste.

Je tiens tout d'abord à remercier mes parents pour leurs soutiens et leurs encouragements.

Mes remerciements vont aussi à l'endroit du Professeur Amadou, encadreur de ce mémoire, qui de par ses connaissances et sa générosité a été un grand apport.

Je remercie également le tout le personnel du Gerad plus particulièrement :

- Monsieur Modou FALL
- Monsieur Mouhamadou Mountaga Diallo
- Mademoiselle Aichatou Mbaye
- Mademoiselle Khady Guèye

Sigles et Acronymes

ANSO : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

ANAT : Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire

BU : Bibliothèque Universitaire

CA : Commune d'Arrondissement

CL : Collectivité Locale

CR : Communauté Rurale

CODESRIA : Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique

ENDA : Environnement et Développement en Afrique

ENEA : Ecole Nationale d'Economie Appliquée

FLSH : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines

GERAD : Groupe de Recherche et d'Appui au Développement

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

PANAT : Plan National d'Aménagement du Territoire

Liste des cartes

Carte 1 : Le découpage administratif de 1958	25
Carte 2 : Découpage administratif et territorial du Sénégal en.....	29
Carte 3 : Evolution du découpage administratif depuis 2002	29
Carte 4 : Situation de la ville de Thiès dans le Sénégal.....	39
Carte 5: Situation de Thiès dans sa région.....	40
Carte 6 : Découpage administratif de la ville de Thiès en 2008	43
Carte 7 : la répartition de la population par commune d'arrondissement	45
Carte 8 : la répartition des quartiers au niveau des trois CA.....	46
Carte 9 : Répartition spatiale des écoles de l'enseignement moyen par commune d'arrondissement.	48

Liste des graphiques

Graphique 1 : Niveau de couverture des services	47
Graphique 2: Le pourcentage des ménages déclarant une évolution des services d'état civil depuis le découpage	50
Graphique 3: Les territorialités.....	51
Graphique 4: Caractéristiques de la population interrogées.....	51
Graphique 5: Courbe d'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la CA de Thiès Nord de 2009 à 2012	53
Graphique 6: Qualité de service rendu par les CA	54

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition de la taille de l'échantillonnage	22
Tableau 2 : Profil historique des découpages administratifs et territoriaux au Sénégal	30
Tableau 3 : Subdivision administrative de la ville	42
Tableau 4: Répartition spatiale de la Population de la ville en 2010	44
Tableau 5 : Evolution du budget de la CA Thiès Nord.....	52
Tableau 6 : Evolution du budget de la CA Thiès Ouest.....	52

Chapitre Introductif:

CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

Introduction

La question du découpage territorial se trouve au cœur des préoccupations des spécialistes en aménagement du territoire, décentralisation et développement territorial. Elle intéresse également les gouvernants locaux qui ont en charge la mise en œuvre des politiques locales afin de satisfaire la demande sociale. Pour y accéder ils ont besoin de territoires pertinents pour sa mise en œuvre. C'est ainsi que les territoires font l'objet d'un redécoupage répétitif pour une meilleure « ré-articulation » en rapport aux objectifs de développement. Cette option ne peut être ôtée d'une politique d'aménagement du territoire dont le but est d'organiser l'espace et d'améliorer les conditions de vie des populations sur l'ensemble du territoire national.

A l'échelle nationale, sous l'angle administratif et politique, le territoire a été soumis, à plusieurs reprises de redécoupage en échelons afin de mieux rapprocher l'administration des populations. Des régions naturelles, le pays a été subdivisé en plusieurs régions administratives. Le principal objectif visé par ces réformes était non seulement de corriger les déséquilibres régionaux par la promotion de nouveaux pôles de développement mais aussi d'instaurer une politique de proximité et de valorisation des potentialités locales.

Cette nouvelle vision de l'aménagement du territoire a permis l'émergence d'autres acteurs autre que l'Etat central dès l'indépendance dans l'organisation et la mise en place des politiques de développement. C'est dans cette dynamique qu'émergent les collectivités locales. Ces dernières apparaissent aujourd'hui comme des acteurs pertinents pour l'élaboration des politiques publiques locales. Cette politique de décentralisation entamée depuis 1960 s'est établie de manière rapide et progressive. A partir de 1964 le statut de commune de plein exercice est élargie à toutes les communes, en 1972 des communautés rurales ont été créées sur l'ensemble du territoire, et en 1996, l'ultime étape de la décentralisation connue sous l'appellation de la régionalisation érige la région en collectivité locale au même titre que les communes et les communautés rurales. Cette dernière a aussi promulgué le découpage des grandes communes urbaines en communes d'arrondissement pour une meilleure gestion mais aussi une bonne visibilité de l'administration pour rendre efficace le contrôle et la gestion des grandes agglomérations qu'une seule institution municipale ne pouvait plus gérer.

Cependant, la commune de Thiès a été redécoupée en trois communes d'arrondissement en 2008. Il s'agit de la commune d'arrondissement de Thiès Est, de la commune d'arrondissement de Thiès Ouest et la commune d'arrondissement de Thiès Nord. Ces entités politiques sont dotées d'une autonomie juridique, financière et administrative.

Ce nouveau découpage administratif participe à une recomposition de la ville de Thiès sur plusieurs dimensions. Autrement dit, ces nouvelles entités territoriales sont impliquées dans l'administration et la gestion de la ville de Thiès en plus de la mairie centrale. En effet cet émiettement de cet espace urbain ne pouvait pas manquer de générer des difficultés dans la gestion urbaine. Ainsi pour analyser la problématique du découpage territorial de la ville de Thiès en commune d'arrondissement nous allons scinder notre étude en trois parties.

L'évolution du maillage territorial au Sénégal constitue la première partie de l'étude, la deuxième partie c'est l'analyse de l'impact du découpage dans l'organisation et le fonctionnement de la ville de Thiès et la troisième partie sera réservée aux enjeux et les perspectives de développement urbain.

I. Problématique

1. Contexte et justification

La subdivision territoriale n'est pas un phénomène récent. En Afrique, elle est antérieure à la colonisation avec l'existence de royaumes qui disposaient de frontières. Mais au lendemain des indépendances, l'Etat étant le principal acteur du développement économique et social trouvait d'énormes difficultés à répondre aux préoccupations des populations et à promouvoir des politiques de développement. Ces problèmes imputés aux inégalités de développement et des disparités régionales engendrés par la structuration de l'espace depuis l'époque coloniale, les autorités étatiques ont adopté pour des politiques visant une meilleure organisation de l'espace. Ce processus se traduit par la prise en compte de la dimension locale.

Le Sénégal n'échappera pas à cette situation généralisée dans la quasi-totalité des pays du tiers monde. Ainsi, dès son accession à la souveraineté internationale, le pays a entamé un processus de décentralisation rapide et progressive. Depuis 1960 le statut de commune en pleine exercice¹ est élargi à toutes les communes. En 1972, avec la loi n°72-02 des communautés rurales sont créées sur l'ensemble du territoire. « Mais l'institution communale

¹ Il s'agit des 4 communes (Dakar, Saint Louis, Gorée et Rufisque)

n'arrivait pas à avoir une réelle autonomie » puisque la gestion des communautés rurales (CR) était toujours entre les mains des sous préfets.

C'est en 1990, sous la pression des bailleurs de fonds, que la décentralisation apparaît comme une politique publique et un renforcement de la démocratie locale. Dès lors, l'Etat centrale délègue certaines prérogatives aux collectivités locales (CL).

Cependant, le recul de l'Etat depuis la mise en place des programmes d'ajustements structurel (PAS), ne facilite pas la maîtrise de la croissance urbaine, qui depuis l'indépendance devient de plus en plus inquiétante au Sénégal comme dans la plupart des pays de l'Afrique de l'ouest. Comme l'explique (DIOP .A ,2008) « le rythme accéléré de l'urbanisation a transformé les villes africaines à de véritables fourmilières humaines. En effet, cette forte concentration d'hommes, qui s'est faite de manière rapide et brutale, ne permet pas aux autorités publiques et aux autorités locales plus précisément, de faire suivre la demande en services sociaux de base (...) ». Il s'y ajoute que « cette situation particulière à l'urbanisation s'explique par le fait que celle-ci s'est produite sans développement économique significatif »². Cette situation est beaucoup plus apparent dans les grandes villes.

A ce propos, comme le pays s'est attelé en une meilleure organisation de l'espace et à l'amélioration des conditions de vie des populations, il est prévu de réaménager les grandes communes urbaines ne pouvant pas être gérées par une seule mairie.

A Thiès cette problématique se lie à travers l'extension de la ville, qui depuis quelques années suscite beaucoup d'intérêt en raison des dysfonctionnements qu'elle engendre : manque de contrôle (qui se traduit par l'éloignement des autorités administratives des citadins), l'insuffisance des services sociaux de base, les conflits entre la ville et les communautés rurales de proximité etc. Ainsi pour y remédier, le décret³ de 2008 a promulgué le redécoupage de la commune en communes d'arrondissement. Selon les autorités cette nouvelle donne permet de régler les problèmes administratifs, entraîne une meilleure visibilité de l'espace mais aussi apporte une réponse adéquate aux aspirations des populations notamment en eau, électricité assainissement etc.

² Diop A, 2008, enjeux urbains et développement territorial en Afrique contemporaine, Karthala, 173P.

³ Décret n°2008-1344 du novembre 2008 portant création de communes d'arrondissement dans la ville de Thiès.

Ainsi le découpage est, à leurs yeux, une bonne option dans la mesure où l'émergence de ces nouvelles entités politiques facilite l'organisation et la gestion des territoires. « L'organisation politico-territorial interne d'un Etat est un processus continu. La capacité de répondre aux changements nécessite une marge de manœuvre suffisante pour qu'un nouveau système administratif- territorial puissent se restructurer .Comme les sociétés contemporaines font face à des conditions changeantes et à des problèmes sans cesse complexes, de nouvelles juridictions sont créées pour répondre à des besoins collectifs nouveaux ». (Sanguin. A.L, 1977)⁴.C'est de l'avis même de Alioune Gorgui Diouf quand il affirme que « l'application du décret faisant de la commune de Thiès "Ville de Thiès "en plus des trois communes d'arrondissement est une bonne chose dans la mesure où il s'agit de rapprocher les élus de leurs mandats et de l'administration des administrés »⁵. Le découpage évoque donc le souci d'améliorer les conditions de vie des populations mais aussi de les rapprocher de leurs dirigeants. Cette idée est partagée par El Moudjahid⁶. Comme il le souligne « au-delà des retombées dans l'approfondissement d'un concept de décentralisation, de la maîtrise d'une gestion et dans le rapprochement du citoyen de son administration, le découpage répond aux impératifs d'une mutation, à revitaliser une action socio-économique et à prendre en charge surtout les préoccupations et attentes des populations, sans compter les éventuels correctifs à apporter à la configuration territoriale ».

C'est dans ce cadre précis que la ville de Thiès a été redécoupée. Désormais en plus de la mairie de la ville il y'a les mairies des trois Communes d'arrondissements⁷.

Ainsi, beaucoup de questions peuvent se poser à travers ce nouveau découpage de la ville de Thiès. Pour des soucis d'appropriation des territoires se demande t-on, si les citoyens ont été bien informées de ces changements ? Maîtrisent-elles les limites de leurs nouveaux territoires ? Ces nouvelles entités auront-elles les moyens matériels, humains et financiers pour répondre convenablement à la demande des citoyens ? Ces nouvelles entités politiques que sont ces trois communes d'arrondissement vont-elles servir d'assaut à des politiques de développement ?

⁴ Sanguin.André-Louis, 1977, la géographie politique, PUF, Paris, 130P.

⁵ Source : <http://www.ville de Thiés.org> (nouvelle article)

⁶ Cité par Mamadou Abdoulaye Sy, 2008-2009 in «l'impact du nouveau découpage administratif et territorial sur le développement de la commune de kounkané et les perspectives pour la commune de Diobé-kabendou », mémoire de maîtrise, Géographie, UCAD, 117 pages.

⁷ Il s'agit de Thiès -Est, Thiès ouest et Thiès -Nord

Si certaines pensent que le découpage est une cause noble, d'autres doutent de sa pertinence du fait d'un manque d'adéquation entre territoires politiques et territoires du développement. Parmi ces penseurs figure des auteurs comme Diop. A, (2012)⁸ qui donne une explication sur les types de découpage. Il montre que « *les entités issues des découpages administratif prennent, s'emboitent avec autres types de découpages (sanitaire, éducation, développement, agro-écologique, etc.) dans la mesure où elles répondent à la volonté de contrôle territorial et de gestion de l'espace national par l'Etat* ». Philippe et Geneviève Pinchemel⁹ en rajoutent : « La concentration des fonctions administratives s'inscrit dans une maille territoriale artificielle, définie par l'appareil d'Etat pour être le support d'un model de gestion bureaucratique de la société ».

Toutefois la division administrative qui ne tient pas compte des réalités socio- économiques des populations ne peut en aucun cas « impulser le développement » et son application risque d'être compromise. Ce phénomène ne sera-t-il pas source de conflits ?

Le choix de notre sujet sur le découpage résulte de nombreux facteurs. Ce thème fait l'objet de nombreux débats au niveau local, national comme au niveau international, vu son implication sur les processus d'organisation et de remodelage de l'espace, la géographie de part son objet spatial et ses préoccupations sur les modes de vie des populations, ne peut en aucun cas occulter ce phénomène de ces champs d'investigation.

Ensuite on a constaté au Sénégal que l'aspect politique de ce réaménagement communément appelé découpage administratif l'emporte sur la dimension sociale. « Dans certaines situations, aussi bien à l'échelle des zones fortement urbanisées que dans le cas des petits centres urbains enclavés dans des zones rurales, les découpages administratifs ne rendent pas compte des réalités physiques, sociales, économiques et culturelles des territoires, ni les interactions entre ces entités administratives et entre les territoires » (Enda Maghreb,2001)¹⁰. Les politiques à travers, la décentralisation ont tendance à découper et à recouper des territoires sans un transfert de moyens matériel et financiers. L'exemple le plus marquant est la division des grandes communes urbaines en communes d'arrondissement (CA). Et si on prend l'exemple de Dakar, à l'absence des ressources, ces petites entités politiques (les

⁸ Diop.A, 2012, Contribution pur une politique d'aménagement et de développement des territoires du Sénégal, GERAD ,96P .

⁹ Pinchemel.Philippe et Geneviève, 1988, la face de la terre, ARMAND-COLIN ,519 page.

¹⁰ Enda Maghreb, Mai 2001, Décider et Gérer la ville autrement, vers la construction d'outils méthodologiques pour l'indentification, la planification et la gestion concertée des priorités, locales ,121P.

communes d'arrondissements) trouvent d'énormes difficultés à encadrer leurs populations, à créer des infrastructures, etc. Et pour palier ce manque, elles s'appuient en général sur les impôts ou taxes issues des marchés. Cette quête de moyens financiers entraîne une prolifération des cantines, une occupation anarchique des rues et places publiques orchestrant une destruction du cadre de vie devant l'absence d'une politique efficace d'entretien de l'environnement urbain.

Ce découpage qui sous entend un rapprochement de l'administration des administrés est souvent source de conflits parce que dans la plupart des cas, les populations sont mal informés. Vu l'intérêt scientifique de cette question pour le devenir des villes africaines et sénégalaises en particulier, on a jugé nécessaire d'apporter notre contribution à la recherche à travers ce document.

En fin le choix de la ville de Thiès, située à 70km à l'est de Dakar, ne relève pas du hasard, ni le souci d'atteindre un intérêt personnel, mais le fait quelle constitue un laboratoire d'analyse de cette problématique du découpage administratif et de l'aménagement du territoire. En outre, Thiès de part sa proximité à la capitale et son poids démographique, son poids électoral intéresse les dirigeants politiques et en terme d'équilibre spatial, servir de relais à Dakar. D'où une perspective qui s'ouvre en terme d'organisation de l'espace et le rôle que peut en jouer la ville de thés.

2. Analyse conceptuelle

Pour cerner notre champ d'étude, il convient de s'interroger sur certains concepts tels que le découpage territorial, l'aménagement du territoire, et la ville.

Le découpage territorial c'est la subdivision d'un territoire en plusieurs entités politiques décentralisées ou administratives. Toute administration d'un territoire suppose sa division en espaces de gestion, en unités administratives(...).les solutions adoptés sont d'importance, car à chaque unité administrative correspondent une unité de pouvoir(ou de délégation de pouvoir), une unité de moyens, une unité de gestion ; une unité de collecte de ressources. (Philippe et Geneviève. Pinchemel,)¹¹ Ces subdivisions s'effectuent souvent dans le but de rapprocher l'administration des administrés. Le découpage constitue un problème fondamental de l'aménagement du territoire qui évoque le souci d'une meilleure organisation

¹¹ Pinchemel (Philippe et Genièvre), la face de la terre, éléments de géographie, u, Armand colin, 2ème édition, 1992 .p.140

de l'espace, l'amélioration des conditions de vie des populations, mais aussi de promouvoir le développement sur l'ensemble du territoire national. Suite aux échecs de l'Etat unitaire centralisé, le découpage du territoire national sénégalais en collectivités locales, se trouve être un des moyens susceptibles d'impulser le développement au niveau local. Ce réaménagement est supposé mieux répondre aux attentes des populations que les systèmes d'administration antérieurs. Pierre Muller constate à ce fait que « *l'espace local apparaît à la fois comme un lieu potentiel de remise en cohérence de la sectorialité permettant de dépasser les effets pervers du corporatisme et comme un lieu où pourraient se reconstruire des relations de proximité du monde.* » En effet le développement local n'est possible qu'avec la prise en compte de la dimension locale.

« *Le local dans l'administration administrative est conçu comme une entité économique autonome, déconnecté du centre et qui jouit d'un pouvoir large autonomie politique, administrative et financière.* »¹²

Cependant le transfert des compétences aux collectivités locales (régions, communes, communautés rurales) ne s'accompagne pas de moyens financiers. Ceci risque de paralyser le développement local.

Le **développement local** est la capacité des acteurs locaux de lutter contre la pauvreté, de répondre aux besoins et aux aspirations de leurs populations en s'appuyant sur les potentialités locales. « *Le développement local est une dynamique locale fondée sur la mobilisation locale des ressources et du savoir-faire ; il met l'accent sur le développement des initiatives, le renforcement des solidarités intercommunautaires, la prise en compte des aspirations et des besoins de la population dans les domaines économiques, sociales et culturels.* »(Diop A, 2008)¹³

Le développement local s'appuie sur la dynamique des territoires. Ainsi tous projets de développement doivent impliquer les acteurs(les collectivités locales, les populations, les partenaires au développement) pour la bonne gestion des territoires. Cette notion de territoire est perçue de différentes manières.

¹² Sylvy Jaglin, 1969, pouvoir et cités d'Afrique noire,karthala

¹³ Diop Amadou, 2008, Développement local, gouvernance territoriale, enjeux et perspective, Paris Karthala, 230 pages

Le territoire : c'est un espace géographique approprié par un groupe social ou des communautés unis par une histoire ou un lien quelconque. « Le territoire ne préexiste pas et apparaît comme un construit collectif, sociétal. » (Alvergne, 2008)¹⁴ cette notion est reprise par GUY DIMEO¹⁵ quand il affirme que « la notion de territoire exprime une appropriation sociale d'un espace géographique par les groupes qui se donnent une représentation identitaire ». Il approfondit cette définition dans sa dimension politique quand il déclare que « le territoire traduit un mode de découpage et de contrôle de l'espace garantissant la spécificité et la permanence, la reproduction des groupes humains qui l'occupent. Elle illustre la nature intentionnelle, le caractère volontaire de sa création ». Le territoire suppose aussi un contrôle par l'Etat, comme l'affirme toujours l'auteur « le territoire se présente comme la marque essentielle de l'Etat. Il est délimité par des frontières et est sous le contrôle d'une autorité politique ». Cet aspect politique accorde beaucoup d'intérêt à l'Etat, il implique dans la gestion et la gouvernance des territoires. Le territoire « c'est une portion finie de l'espace terrestre, approprié par ses habitants ; c'est-à-dire une aire de développement, d'aménagement et de gestion, de taille variable ; un échelon et un cadre de vie, où la responsabilisation des acteurs locaux est susceptible de fournir, en articulation avec les autres protagonistes, une réponse aux besoins et aux aspirations de leurs citoyens » (Jean-Marie Miossec). C'est ce niveau d'organisation et ce mode de fonctionnement du territoire qui peut changer de statut à tout moment. Ce territoire est souvent aménagé par les instances politiques.

L'aménagement du territoire vise une meilleure organisation de l'espace et l'amélioration des conditions de vie des populations. Jean-Marie-Miossec, dans sa préface à l'ouvrage de Amadou Diop intitulé « *contribution pour une politique d'aménagement et de développement des territoires du Sénégal : faire émerger les régions fortes pouvant atténuer les disparités spatiales .* » souligne que l'aménagement du territoire c'est la recherche, en synergie avec les territoires qu'il comprend et ceux qui l'englobent, d'une meilleure efficience économique, en ménageant le cadre de vie de ses populations, en menant des actions de compensation visant à réduire les disparités sociales et sociétales et en engageant, autour d'une stratégie commune et partagée, un projet de développement mobilisateur. En effet, l'aménagement du territoire est une politique ou une technique qui lutte contre la pauvreté au niveau local et global . Alphonse YAPI voit, au travers du paradigme d'action qu'est l'aménagement du territoire,

¹⁴ Christel Alvergne, 2008 : le défi des territoires : comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'ouest et du centre, Karthala, 263p.

¹⁵ GUY DI Méo, 2004, géographie sociale et territoires, Nathan, paris, 320P.

l'expression de la volonté de corriger « post, les effets du développement polarisé. Pour cette raison, l'aménagement lui apparaît comme un défi à partager et à relever à travers l'organisation d'un partenariat entre les acteurs et les échelles qui participent à sa mise en œuvre ». C'est à partir de ce moment qu'intervient la décentralisation qui vise l'utilisation rationnelle des ressources et la promotion des pôles de développements pouvant apaiser les déséquilibres régionaux.

La **décentralisation** est perçue comme « *un transfert d'attributions de l'Etat à des institutions territoriales ou non, juridiquement distincts de lui et bénéficiant sous sa surveillance d'une autonomie de gestion* » (Diop A, op.cit). la décentralisation est une réforme administrative mise en place par les Etats africaines suite à la faillite de l'Etat centrale, qui pendant plusieurs décennies après les indépendances, était le principal acteur de l'organisation territoriale. C'est l'implication des acteurs dans les prises de décision. Ainsi « la décentralisation a été reconnue comme un des moyens d'aider à un développement durable, à la consolidation de la démocratie et à la légitimation des Etats. »¹⁶ Retenons ici que la décentralisation est une voie qui mène au développement, à cet effet, elle doit être encouragée.

Cependant, cet outil d'aménagement du territoire qui est la décentralisation présente des limites dans sa concrétisation sur le terrain. En effet les Etats opèrent des réformes sans un transfert réel de ressources (techniques, matériels et financières) aux collectivités locales. « Ces réformes sont restées superficielles et n'ont pas conféré de pouvoirs financiers et politiques suffisants étendus aux autorités locales. Elles se sont généralement contentées de découper les territoires en unités administratives d'embrigadement politique et de prélèvement économique. Par des réformes, de nombreuses bourgades ont été érigées en villes sur simple décret leur donnant le statut de chef lieu administratif ». (Igue. John .O,) ¹⁷ De ce point de vue ce nouveau type d'aménagement du territoire, inspiré des pays européens, n'est pas pertinent, c'est plutôt qu'un discours qu'une organisation des territoires, elle ne peut, à lui seule, impulser le développement . Malgré, ses limites, elle est de plus en plus vivace et ne laisse en aucun les grands espaces tels qu'ils sont conçus ,notamment les grandes communes urbaines découpées en communes d'arrondissement et elles sont ainsi appelées “ville”

¹⁶ Sy.Jacques Habib, 2005, Sénégal finances publiques, décentralisation et transparence budgétaire, sénégalaise de l'imprimerie, 628p

¹⁷ John O. Igue, 1995, le territoire et l'Etat en Afrique, les dimensions spatiales du développement, Karthala, 274P.

La ville est un établissement humain ou vit une quantité d'hommes importante. Pierre George l'a définit comme « *un regroupement de populations agglomérées caractérisé par un effectif de population et par une forme d'organisation économique et sociale.* »¹⁸ La ville « *peut être considérée comme un ensemble d'interactions sociales et de pouvoirs inscrits sur un espace et représentés dans leur matérialité et leur immatérialité par les citadins.* »¹⁹ De part son développement rapide et sa croissance rapide, elle est le lieu de rencontre de plusieurs activités, un lieu de convergence. Elle attire les investisseurs et les pouvoirs publics est un lieu d'échange de biens et de services, les activités tertiaires et secondaires y sont plus important.

Les villes ouest africaines connaissent une croissance rapide, sont de plus en plus industrialisées. La « *ville est aujourd'hui partout sinon dans sa maturité, du moins comme fait de société. Elle est à la fois territoire et unité de vie collective, milieu et enjeu, cadre physique et nœud de relations entre les êtres sociaux* »Grafmeyer Y., 1944)²⁰. La ville est : « *lieu d'organisation, de gestion et de distribution des ressources sociales, politiques et économiques, mais également lieu majeur d'échanges de biens, de services et d'hybridation des idées, des symboles, des identités, elle voit de plus en plus évoluer ses frontières et les phénomènes qui lui ont pendant longtemps donné sa spécificité.* »²¹

La ville est un point central, de par sa dynamique, elle rend fonctionnelle son hinterland. Elle a une zone d'influence limitée par des repères géographiques.

Ainsi, la ville de Thiès de part sa position géographique, sa centralité (sa proximité par rapport à Dakar et Mbour), pourrait se développer et revitaliser ces territoires de proximité.

Au Sénégal la notion de « ville »est polysémique, elle est souvent attribuée aux grandes communes urbaines. Ces dernières sont divisées en communes d'arrondissement. En termes de gestion institutionnelle, les communes sont sous le control d'une autorité administrative.

¹⁸ George Pierre et Verger Fernand, 1990, Dictionnaire de la géographie, Puf, 10ème édition, 480 pages.

¹⁹ Cheick Guèye et Abdou Salam Fall, Urbain-Rural, l'hybridation en marche, étude de recherche n°240-241-242-243, éditions Enda, 478 pages.

²⁰ Cité par Bailly A et al, 1998, les concepts de la géographie humaine, Armand Colin, collection U, 4ème édition, 333 pages.

²¹ Cheick Guèye : « villes du sud et pourtant elles se développent », Enda prospection dialogue politiques(Diapol), Enda convention d'objectifs urbains(COU), étude de recherche n°233, Dakar, Editions enda, 408 pages.

3 - OBJECTIFS DE RECHERCHE

Objectif général

L'objectif global de cette étude est d'analyser la problématique du découpage territorial de la ville de Thiès en communes d'arrondissement

Les objectifs spécifiques

- Etudier les évolutions du maillage territorial en insistant sur le cas de la ville de Thiès
- faire analyser les impacts du découpage dans l'organisation et le fonctionnement de la ville de Thiès
- Apprécier la pertinence du découpage

4-HYPOTHESES DE RECHERCHE

Hypothèse 1 :

-L'évolution du maillage territorial au Sénégal est le résultat d'une processus de décentralisation entamé depuis plusieurs décennies.

Hypothèse 2

-Le découpage administratif et territorial constitue un handicap sur le développement de la ville de Thiès et y pose des problèmes.

Hypothèse 3

-Le manque de ressources des communes d'arrondissement pose le problème de viabilité économique de ce nouveau découpage.

II. METHODOLOGIE

La méthodologie s'articule autour de trois volets : la revue documentaire, le projet d'enquête et l'atelier.

1- La revue documentaire :

Pour mieux cerner notre travail, on a d'abord effectué une recherche documentaire. Celle-ci nous a amené à visiter certains bibliothèques, instituts et centres de documentation de Dakar. Il s'agit de la bibliothèque de l'**UCAD**, du **DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE de la FLSH**, de l'**ENEA**, de l'**ENDA**, ainsi que les centres de documentations de l'**IRD**, du **GERAD**, de l'**ANAT**, du **CODESRIA** et l'**ANSD**. L'internet nous a aussi été d'une grande utilité. Le but de cette recherche était la consultation des ouvrages en rapport avec la géographie d'une manière générale et en particulier avec notre thème d'étude et notre zone d'étude.

Au niveau international de même qu'au niveau national, les questions liées aux découpages administratifs et territoriales, à l'aménagement du territoire et à la décentralisation ont fait l'objet de nombreuses études scientifiques. Plusieurs ouvrages et articles ont été exploités en vue de tirer un maximum d'information sur notre thématique et notre site.

CHRISTEL ALVERGNE (2008), dans son ouvrage intitulé le « *défit des territoires comment dépasser les disparités en Afrique de l'ouest et du centre* » évoque le rôle important des territoires et du niveau local dans l'aménagement du territoire. Alors que les colons avaient aménagé l'espace sans tenir compte de ces aspects géographiques et ont complètement ignoré les réalités africaines. ceci a comme conséquence les inégalités spatiales du continent africain mais il ne faudra pas oublier la part des Etats africains dans ces dysfonctionnements puisqu' après les indépendances, ils ont copié le même model. Pour un meilleur aménagement, il faut tenir compte des dimensions territoriales et les réalités socio-économiques des populations locales.

ANTOINE BAILLY, dans les concepts de la géographie humaine montre que « l'espace terrestre est aussi un espace produit, il résulte toujours de la création humaine. L'espace terrestre est donc un produit social, global et complexe » cet ouvrage est utile dans la compréhension des thèmes abordés en géographie et la configuration de l'espace urbaine.

JOHN O .IGUE(1955) dans son ouvrage intitulé « *les territoires et l'Etat en Afrique : les dimensions spatiales du développement* » s'est intéressé de la problématique de la géographie politique et a tenter de réveiller la conscience des générations à venir du fait que le pouvoir ne peut correctement s'exercer sans un territoire fonctionnel. Il affirme que tous les pays ont opéré des réformes administratives à une plus ou moins grande échelle. Les objectifs qui sou entendent les réformes sont nombreux et variés selon les pays et passe souvent à travers la décentralisation afin d'approcher l'administration des administrés. Il soutient toutefois que ces réformes restent superficielles, incapables d'imprimer à l'espace un fonctionnement rationnel. Il démontre donc une incohérence de ses découpages territoriaux et administratifs. Dans ce même sciage, **SYLVY JAGLIN ET ALAIN DUBRESSON** expliquent que le transfert de responsabilités aux collectivités territoriales sont partout visibles, mais ils sont rarement accompagnés d'un partage institutionnalisé des pouvoirs, il est victime de la faiblesse des ressources, de l'encadrement et des savoirs faire technique, et de l'insuffisance d'une maturité de la vie politique locale.

D'après **ANDRE LOUIS SAGUIN**, les systèmes politiques, sont des cadres d'organisation humaines mis en place pour solutionner des problèmes publics ; idéalement, chaque problème devrait recouvrir un niveau et un territoire d'organisation politique les plus appropriés à sa solution. Cependant, l'histoire démontre, qu'il n'est pas toujours ainsi parce qu'il y a souvent absence de coïncidence entre l'espace politique, le champ d'activité et les territoires administratives ont des conséquences sociales quotidiennes. Les écoles, la voirie rurale peuvent varier en cout d'un territoire à l'autre. il pense que le remplacement d'une division administrative obsolescente doit tenir compte des mouvants des populations, de l'exode et du gonflement urbain, de l'extension des conurbations au-delà de leurs frontières légales. Il s'est intéressé à l'appropriation de la terre par les hommes à travers les découpages administratifs.

AMADOU DIOP(2012), dans son ouvrage intitulé « *contribution pour une politique d'aménagement et de développement des territoires du Sénégal : faire émerger des régions fortes pouvant atténuer les disparités spatiales* » annonce qu'au Sénégal, le découpage et la subdivision d'airs de contrôle territorial remonte de l'époque précoloniale et ont contribué au façonnement des territoires administratifs et des zones de développement du pays. Cette œuvre est importante, dans la mesure où après avoir fait un diagnostic du système d'administration du territoire sénégalais, l'auteur montre que le découpage constitue un problème fondamental de l'aménagement du territoire et que cet émiettement du territoire du

fait qui s'est accentué sous l'optique de la décentralisation, obéit davantage à des critères politico-électoralistes. Il n'a pas oublié de souligner les difficultés qui peuvent survenir du réaménagement des grands agglomérations en communes d'arrondissement, notamment les conflits de compétences entre les villes et ces dernières. Ainsi, il prône pour la redéfinition du territoire national et propose comme stratégie un nouveau découpage axé sur la régionalisation, les potentialités locales et le rôle de la ville.

Dans cet ouvrage, on peut retenir que le découpage territorial et administratif a toujours suscité des controverses et ses enjeux sont multiples.

Dans ce même sens, Mamadou **Abdoulaye Sy (2008-2009)** dans son mémoire de maîtrise, a retracé l'impact du nouveau découpage territorial et administratif de Kolda en analysant sa problématique sur le développement de Kounkané. Il a également relaté les incidences foncière et spatiale financière et économique sur la commune de Diaobé-kabendou.

Nous avons aussi consulté des manuels, des revues, des mémoires, des articles qui parlent de la ville en général et en particulier celle de Thiès. Mais parmi eux rares parlent du nouveau découpage des communes d'arrondissement. Notons que ce thème se heurte généralement à un manque de documents.

Toutefois **Ibrahima Diagne (2007-2008)** dans son mémoire de maîtrise, a évoqué le problème de délimitation des communes d'arrondissement de Dakar.

Quant à Alioune **Gorgui Diouf**, dans l'article « découpage administratif de la ville de Thiès » affirme que le découpage permettra une meilleure visibilité de l'espace communale et de répondre aux préoccupations des populations, notamment au plan de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de lutte contre la pauvreté, etc. Il pense qu'aussi avec la nomination des sous-préfets, les problèmes administratifs vont être rapidement résolus. Mais il n'a pas abordé les anomalies du découpage, ni les conflits qu'il peut générer.

Aux termes de notre revue de la littérature on n'a pas pu trouver des mémoires ou des thèses se référant à notre thématique dans la ville de Thiès.

Au cours de nos recherches, on a rencontrés des difficultés diverses. D'abord la rareté des documents relatifs à l'impact du découpage de la ville de Thiès en communes d'arrondissement et ensuite la plupart des structures visités étaient souvent indisponibles. Cela relève du fait que notre travail s'est effectué pendant les vacances.

2-L'enquête

Cette phase consiste à montrer les moyens, les outils qu'on avait d'adopter pour aborder notre travail de recherche. Notre d'enquête s'est articulé autour de deux points :

- Le travail de terrain ;
- Le traitement et l'analyse des données.

2-1 Le travail de terrain

Cette phase de terrain nous a permis de collecter des informations relatives à la problématique du découpage. Un certains nombre d'outils tels que le guide d'entretien, (l'enquête qualitative), l'observation directe et le questionnaire (l'enquête quantitative) ont été utilisés.

a) L'enquête qualitative

Cette enquête s'est effectuée sur la base des guides d'entretien administrés aux personnes cibles. C'est une stratégie qui consiste à faire une discussion directe avec des personnes ressources. Pour tirer le maximum d'information sur le découpage, les entretiens ont été réalisés avec les autorités municipales, les secrétaires municipaux de différentes communes d'arrondissement, les organisations communautaires de base présentes sur le terrain, les techniciens de l'aménagement du territoire. L'enquête qualitative nous conduira à réalisé un entretien avec le directeur de l'aménagement du territoire de la ville de Thiès et le directeur des services communaux.

b) L'enquête quantitative

Pour ce qui concerne l'enquête quantitative, on a confectionné un questionnaire des ménages qui habitent dans les quartiers de chacune des trois communes d'arrondissement pour mesurer le niveau de compréhension du découpage et les problèmes liés à ce dernier. On interrogera les habitants de Thiès-Est, de Thiès Ouest, et de Thiès-Nord pour voir s'ils sont capables de se référer à une commune d'arrondissement, quelles sont les limites de leur territoire ? Est ce que ce territoire dispose les infrastructures nécessaires pouvant faciliter sa gestion ? Ainsi on pourra savoir s'ils sont bien informés du découpage ou pas. Pour ce faire, il faillait établir un échantillonnage .

c) L'échantillonnage

On a prévu de faire le tour de toutes les communes d'arrondissement. Nous allons choisir des quartiers d'une manière aléatoire. Notre problème touche dans une large mesure les autorités municipales. De ce fait on ne trouve pas la nécessité de s'adresser à un grand nombre de populations. Nous avons interrogé 150 ménages dans toute la ville. Ce nombre a été réparti selon la taille de la population de chaque commune d'arrondissement (CA).

Tableau 1 : Répartition de la taille de l'échantillonnage

Ville de Thiès	Nombre de Ménages interrogé par CA
CA Thiès Nord	50
CA Thiès Est	65
CA Thiès Ouest	35

Source : Enquête mémoire/K.Diop, janvier 2014

2-2 Le traitement et l'analyse des données

Après le dépouillement des données collectées lors des enquêtes de terrain, on a procédé au traitement et à l'analyse des données. Dans cette phase, on a fait une représentation graphique des informations obtenues. Pour se faire, l'Excel a été utilisé pour tracer des histogrammes, des diagrammes circulaires, des courbes des tableaux, Sphinx et Arc view pour cartographier nos données afin de bien illustrer l'impact du découpage dans l'organisation de la ville de Thiès et Word pour le traitement des textes.

3-Ateliers

Il s'agit d'un travail de groupe qui s'est effectué au GERAD durant toute l'année sous la direction du professeur Amadou Diop .L'objectif était d'orienter les étudiants à faire des recherches à travers les débats qu'on organisait. Ceci est une opportunité à ne pas minimiser parce qu'elle nous a servi dans l'élaboration de cette recherche.

PREMIERE PARTIE :

L'EVOLUTION DU MAILLAGE TERRITORIAL AU SENEGAL

Chapitre I : la politique de décentralisation au Sénégal

La décentralisation est une politique qui consiste à attribuer des pouvoirs de décisions aux collectivités locales et vise une implication des populations locales à la prise de décision. Elle permet aussi aux populations d'apprendre à gérer elles-mêmes leurs propres affaires, d'être associés à l'exercice des pouvoirs publics. Même si ce processus s'est amorcé pendant la période coloniale, c'est en 1960 que le pays s'est engagé à une politique de décentralisation progressive et irréversible qui a abouti avec la régionalisation de 1996.

I- Les logiques de construction territoriale

L'histoire de la décentralisation au Sénégal ne remonte pas dans les années 1972, date de la création des communautés rurales comme le pensent certains nombres de personnes. Déjà en 1872 Gorée et Saint Louis furent érigées en commune, les premières tentatives d'attributions des compétences à des collectivités territoriales date de cette période. Dès lors se manifeste la volonté d'organisation et de gestion du territoire sénégalais par les autorités coloniales françaises. Cette volonté d'administration de proximité continuera avec la création des communes de Dakar en 1880 et Rufisque en 1887.

Ces quatre communes avaient le statut de communes de plein exercice et les citoyens de ces communes avaient les mêmes droits que les citoyens français. Pendant cette période le cercle de Thiès dépendait de la délégation de Dakar-Gorée entre 1882 et 1895. Le cercle de Thiès était dirigé par un administrateur de colonie.

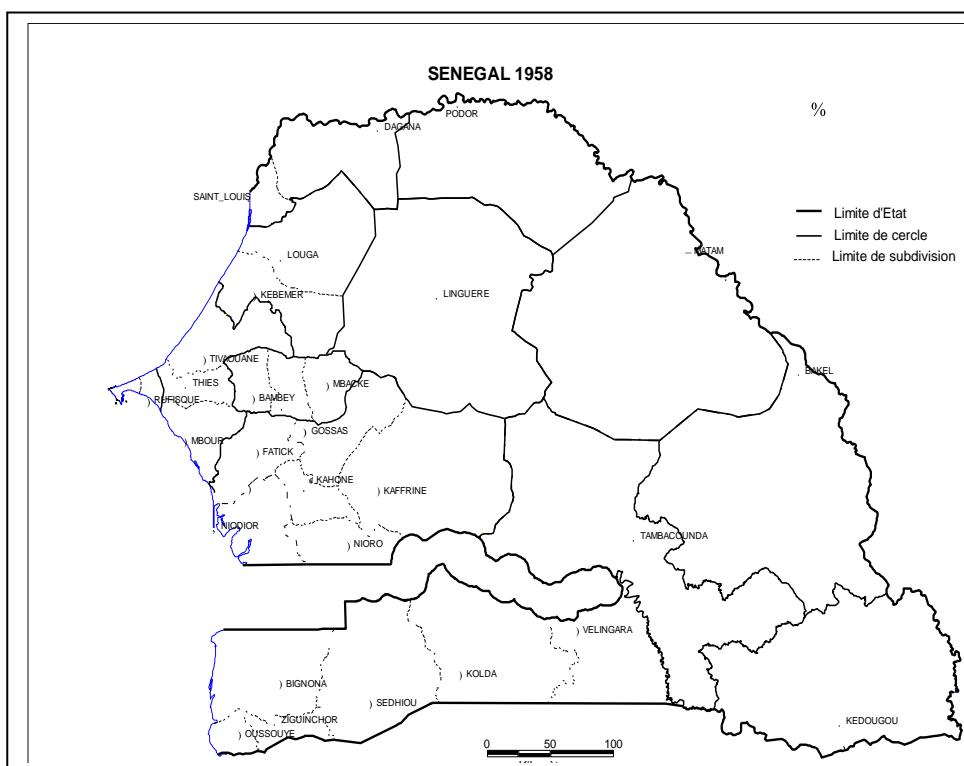
Ensuite en 1904 les principales escales ferroviaires furent érigées en communes mixtes. Il s'agit de Thiès Tivaouane et Louga. La plupart des communes mixtes ont été créées dans le bassin arachidier. Ceci s'explique par un souci d'exploitation des ressources arachidières par les colons.

A la suite de cette réforme d'autres communes mixtes furent créées. L'administration de ces communes était sous l'autorité des Blancs. Les communes mixtes se caractérisent par des organes nommés, donc, pas élus. Un organe exécutif dirigé par un administrateur, commandant de cercle ou chef de cercle et un organe délibérant : la commission municipale dont les membres étaient des fonctionnaires blancs administrait ces entités. Jusque-là, la gestion des communes était fondamentalement l'affaire des européens. (Diagne, 2008).

Toutefois dans les années 1955-1957 avec l'avènement des mouvements de décolonisation, on assiste à la naissance des communes de moyen exercice et toutes les communes de mixtes ont transformées en communes de moyen exercice.

Elles étaient apparues à la suite d'une loi votée le 18 décembre 1955 portant réorganisation administrative en AOF et en AEF, au Togo, au Cameroun et à Madagascar. La commune de moyen exercice avait un conseil municipal élu ; mais un maire, fonctionnaire autochtone, nommé par le gouverneur. D'anciens communes, ou le mouvement intellectuel était plus intense, furent érigées à ce nouveaux statut : Kaolack, de Thiès, de Louga, de Ziguinchor, de Diourbel. (Kane, 2004).

Carte 1 : Le découpage administratif de 1958



En effet l'organisation administrative et territoriale coloniale au Sénégal était tournée vers une politique d'exploitation des ressources locales et leur transformation dans la métropole et ne permettait en aucun cas le développement territorial du territoire sénégalais.

Ainsi dès son accession à l'indépendance le Sénégal a entamé des efforts de reconstruction territoriale pour promouvoir une politique de développement économique et social afin de réaliser l'intégrité national en matière de développement économique et social du pays. C'est

pour atteindre ces objectifs que depuis 1960, le statut de communes de plein exercice est élargi à toutes les communes du Sénégal.

En 1965, la loi n°64-02 du 19 janvier 1964, définit le un régime municipal spécial de droit commun. Il s'agit de la commune à statut spécial pour Dakar et par la suite pour toutes les chefs lieux de régions. Quant à la commune de droit commun qui constituait l'autre catégorie de commune, elle est régie par la loi n°66-64 du 30 juin 1966 portant code de l'administration communale, qui définit le statut communal sénégalais. Celle-ci établit les lois qui régissent l'administration des communes ; leur missions ; leur organisation et leur fonctionnement. Pour donner plus de responsabilités aux autorités locales, chaque commune est dirigée par un maire élu au suffrage universel direct. Il ordonne et exécute le budget.

Malgré les acquis de 1960 jusqu'à 1966 les représentants de l'administration au niveau local n'arriveront à avoir des pouvoirs de décision ; le chef d'arrondissement dépendait toujours du préfet du département. « L'administration centrale se trouvait toujours engorgée : gouverneur et préfets, échelons intermédiaires, n'arrivaient pas assez de prérogatives pour prendre des décisions ; la politique économique de l'Etat était mal perçue en raison même de ce manque de compétences des autorités déconcentrées qui n'arrivaient pas à réaliser la coordination et l'efficacité souhaitées des actions de développement économique, social et culturel ; les populations rurales ne participaient pas effectivement à la gestion des affaires. »

Pour mettre en exercice toutes ces considérations et corriger les erreurs des réformes de 1960 et 1966, une nouvelle réforme sera mise en place en 1972.

II- La décentralisation de 1972

La réforme de 1972 s'affirme comme la première réforme majeure des politiques de décentralisation au Sénégal. Elle est régie par trois textes réglementaires et législatifs :

La loi n°72-02 du 1^{er} février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale ;

Le décret n°72-636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des chefs de circonscriptions administratives et aux chefs de villages ;

La loi n° 72-25 du 19 avril relative aux communautés rurales. La région de Thiès était la zone test avec la naissance de la communauté rurale de Fandène.

Cette phase est importante parce que au moment où elle crée une nouvelles entité territoriale : les communautés rurales, elle permettait aux populations rurales de connaître leur territoire, d'être associées à l'exercice des pouvoirs publics et d'apprendre à gérer elles-mêmes leurs propres affaires. les présidents des communautés rurales assuraient la gestion des affaires locales sous un contrôle d'un représentant de l'Etat ; les sous préfets. La réforme de 1972 pose « l'acte précurseur de liberté locales plus affirmées avec la créations des communautés rurales, la promotion de la décentralisation et la régionalisation de la planification. »

Pour parachever le processus de décentralisation entamé depuis 1972, la loi n°90-37 du 8 octobre 1990 modifie la loi N°72-25 du 19 avril 1972 prend en compte la dimension économique en plus des aspects démocratique et institutionnels qui ont été au dessus de la politique de décentralisation jusqu'à ici. C'est dans ce contexte que la gestion des communautés rurales à été retirée au sous préfets au profit des présidents de conseil rurale n plus de la gestion des terres du domaine national, les conseils ruraux ont repris la gestion du budget .C'est dans ce phase aussi qu'on note une suppression des communes à statut spécial. En effet en 1990, la loi 90-35 modifie à nouveau le code de l'administration communale et verse les communes à statut spécial dans la commune de droit commun.

Ce processus de responsabilisation des acteurs locaux s'affirme en 1996 avec l'érection de la région comme collectivité territoriale.

III- De l'acte II de la décentralisation au processus actuel

Si on parle d'évolution des politiques de décentralisation aux Sénégala, la plupart des théoriciens considèrent, la régionalisation comme la deuxième réforme majeure de ce processus.

III. 1 La régionalisation de 1996

En 1996, la loi n°96-06 du 26 mars 1996 donne naissance à une nouvelle collectivité locale, dotée d'une personnalité morale de droit public et d'une autonomie financière : la région.

Dans cette nouvelle réforme, l'article 77 de la loi 90-06 portant code des collectivités locales a permis la création des communes d'arrondissement. « La création des communes d'arrondissement a pour objet d'appliquer aux grands villes les principes fondamentaux de la politique de décentralisation et de déconcentration engagée par le gouvernement depuis plusieurs années pour une meilleure administration des zones urbaines ».L'un des faits

majeurs dans ce contenu c'est le transfert aux régions, communes et communauté rurales des compétences dans plusieurs domaines :

-Environnement et gestion des ressources naturelles ;

-Domaines ;

-Santé, population et action sociale ;

-Jeunesse, sports et loisirs ;

-Culture ;

-Education ;

-Planification ;

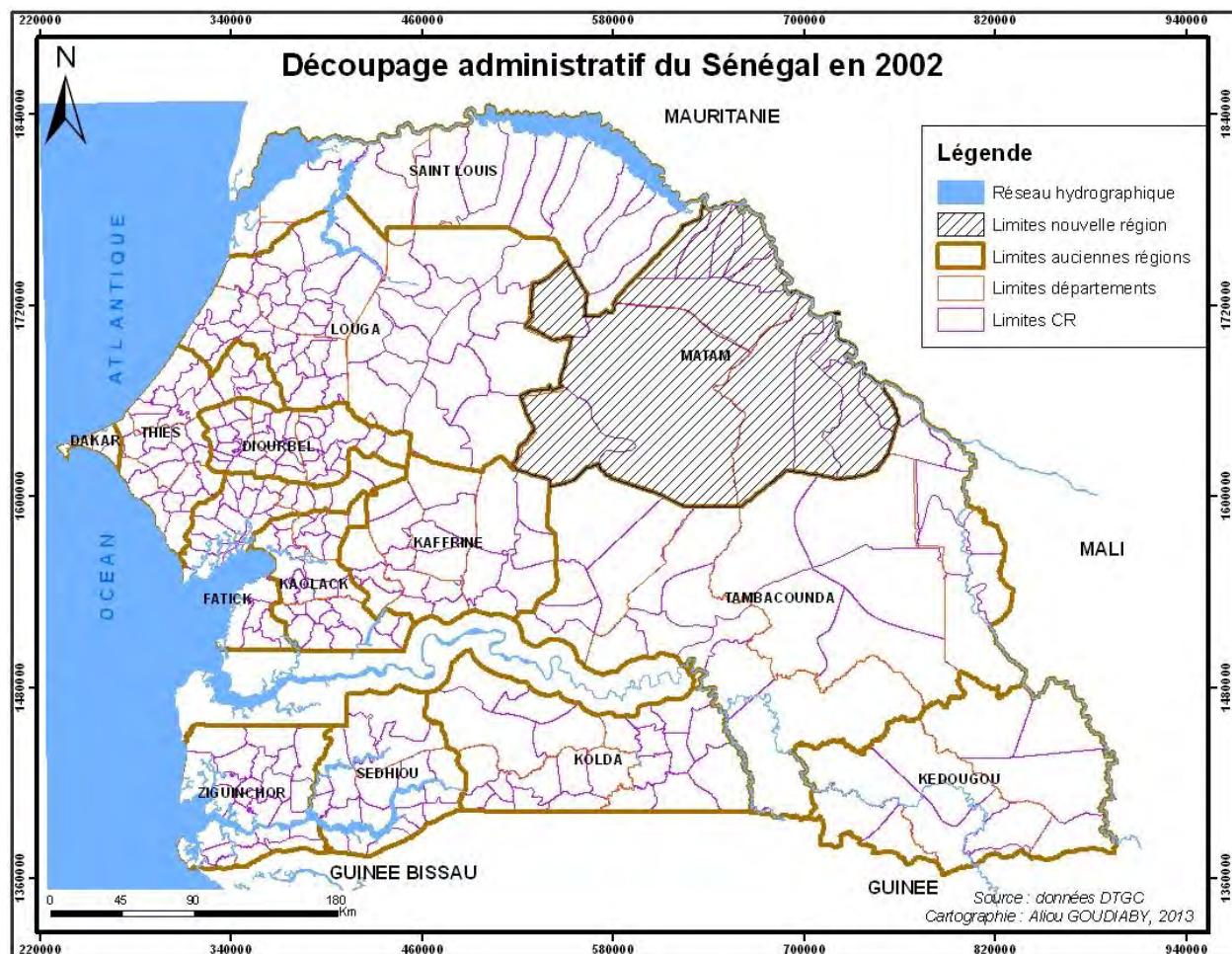
-Aménagement du territoire ;

-Urbanisme et Habitat.

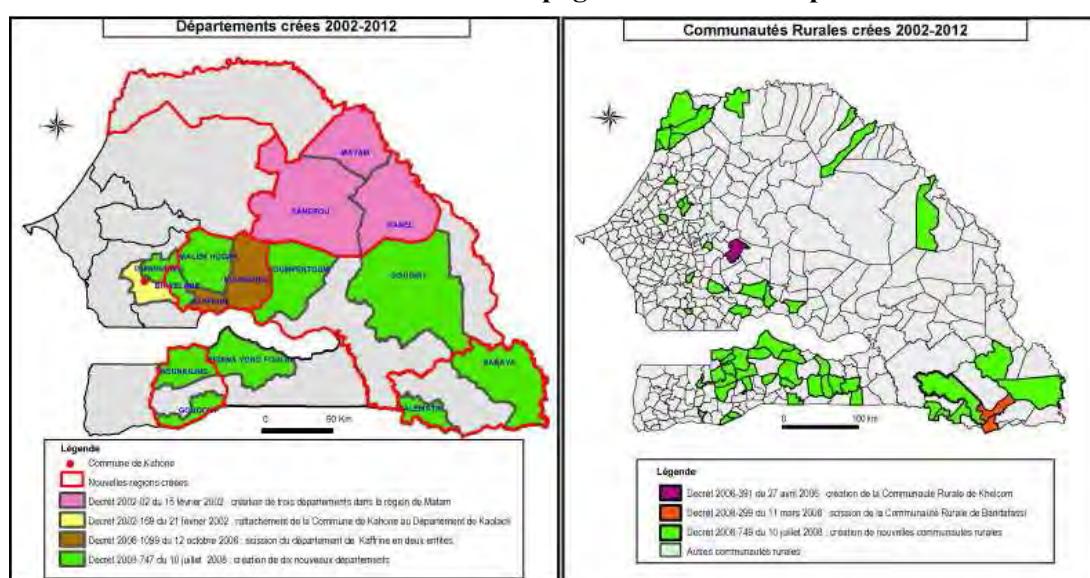
Ainsi, en renforçant la responsabilité de ces différentes entités territoriales, la réforme de 1966 intègre les collectivités au cœur des dynamiques territoriales de développement économique et social. La participation au développement national est dorénavant élargie à la population locale par le biais des collectivités locales. « *L'essor économique n'est plus l'affaire exclusive de l'Etat central et des acteurs de développement. Il faut alors des actions concertées et/ ou complémentaire pour promouvoir un développement harmonieux de la nation.* » (Diagne, 2008). C'est dans ce contexte s'inscrit l'acte III de la décentralisation.

La politique de décentralisation entamée depuis 1972 (considéré comme l'acte I avec la création des communautés rurale promulgué par la loi n° 72-25 du 19 avril 1972) et qui s'est consolidé en 1996(acte II), montre l'évolution du Sénégal en terme d'avancé administratif et institutionnel et son engagement à promouvoir le développement territorial . Certes il y a un remodelage de l'espace mais est- ce que se sont des espaces fonctionnels ?

Carte 2 : Découpage administratif et territorial du Sénégal en 2002



Carte 3 : Evolution du découpage administratif depuis 2002



Source : comité national de pilotage de la réforme de la décentralisation, 2013

Tableau 2 : Profil historique des découpages administratifs et territoriaux au Sénégal

Dates ou repères	Evènements majeures
1872	Création des premières institutions communales (Gorée et Saint Louis)
1880- 1887	Naissance des communes de Rufisque et Dakar
1960	Elargissement du statut de commune de plein exercice à toutes les communes du Sénégal (34)
1972	Erection des communautés rurales(CR) en collectivités locales(CL) mais la de gestion de celles-ci était sous la tutelle des sous préfets
1990	Gestion des CR est donnée aux présidents des conseils ruraux
1996	La régionalisation, le transfert des 9 domaines de compétences aux CL et l'allègement du control
2013	Acte III de la décentralisation (communalisation intégrale, érection du département en CL, mise en place des pôles territoires)

Source : Diop Khady, 2013

En effet on a remarqué malgré les acquis, l'émergence du développement qui est au dessus des objectifs de la décentralisation n'est pas encore atteinte. Au niveau des régions, il y a des inégalités de développements criantes et l'accès aux services est toujours faible. De ce fait, une nouvelle réforme a été annoncée pour corriger ces incohérences

III. 2 Analyse des faiblesses du découpage actuel et le sens de l'acte III de la décentralisation

A la suite de notre étude sur l'évolution des différentes étapes des découpages territoriaux et de la décentralisation au Sénégal, on a constaté des failles dans les politiques de développement local. Cette problématique est en général le résultat d'un découpage qui se traduit par la définition de territoires qui ni n'ont cohérences, ni viabilité économique pouvant répondre aux aspirations des populations locales. Cette logique de la division du territoire Sénégalais a favorisé les difficultés de lisibilité du maillage territorial et l'impasse de la gestion des compétences transférées dans les différentes collectivités locales du pays (Régions, communes communautés rurales). Sur ce point Diop, A (2012)²² a fait une analyse critique des logiques du découpage actuel en insistant sur les inégalités des mailles territoriales et la faiblesse des ressources techniques, financières et humaines de ces collectivités locales et propose ainsi un nouveau découpage pour un cadre pertinent de développement territorial, une correction de ces inégalités, pour une architecture clarifiée. Dans ce contexte, la nouvelle Etat du Sénégal a annoncé une politique de décentralisation en cours depuis 2013. Cette politique connue sous le nom de l'acte III de la décentralisation a comme objectifs d'organiser le Sénégal en territoires viables compétitifs et porteurs de développement. Pour ce faire quelque changements majeurs ont été notés la communalisation intégrale, la création des pôles territoriaux et l'érection des départements en collectivités locales.

Ainsi, on se pose la question à savoir : l'acte III de la décentralisation va-t-elle être un instrument de réduction des disparités spatiales, sociales et économiques, ou restera pour l'Etat une sorte de construction de territoires politiques et un moyen de légitimité de son pouvoir en matière de découpage ? En tout état de cause cette problématique sera mieux développée dans les perspectives de notre étude pour appréhender le sens de l'acte III de la décentralisation surtout au niveau des CA de la ville de Thiès qui vont devenir des communes de plein exercice.

²² Diop. A, 2012, Contribution pour une politique d'aménagement et de développement des territoires du Sénégal : faire émerger les régions fortes pouvant atténuer les disparités spatiales, Gérard, 96 Page.

Chapitre II : La création des communes d'arrondissement dans la ville de Thiès

La commune d'arrondissement est une entité territoriale née de l'ossature administrative de 1996 qu'on trouve dans les grandes agglomérations du Sénégal .Elle est doté de la personnalité morale au même titre que toutes les autres communes. Dans ce chapitre nous essayerons de dégager le contexte de la naissance de cette dernière dans la ville de Thiès, les critères posés lors de leurs créations pour enfin parler du maître d'œuvre.

I. Le Contexte et motif du découpage de la ville de Thiès en communes d'arrondissement

La création des communes d'arrondissement dans la ville de Thiès se justifie par des motifs assez diversifiés.

Ville carrefour, Thiès est un pôle de développement très attractif .Elle constitue un lieu d'accueil très convoité par les populations rurales et certains habitants de la région du Cap vert en raison des conditions de vie qu'elle offre en terme d'infrastructures sanitaire industrielles économiques ,éducatives ,professionnelles et sa proximité par rapport à Dakar. Cette forte migration vers la ville de Thiès en plus des fortes natalités qu'elle orchestre chaque année comme la plupart des villes du Tiers Monde a entraîné une explosion démographique dans la ville. Cette expansion de la ville s'explique aussi par le rattachement de certains villages dans le périmètre communal qui est estimé à 6822 ha en 2007 par la direction de la statistique. En plus, la réalisation des zones d'extension comme la ZAC (Zone d'aménagement concertée) vers Nguinth à favorisé l'étalement de la ville vers le Nord. Le nombre de quartier a évolué de 42 en 2004 à 59 à 2008.

En effet selon la direction de l'aménagement du territoire, la population de Thiès était estimé à 250000 habitants soit 18% de la population national. Ce qui est important sur une superficie de 6822 km², Soit une densité de 37 hab/km²

Cette extension de la ville a entraîné une forte pression sur les infrastructures existantes. Ceci a engendré une réelle distance entre l'administration et les citoyens, qui se trouvent dans d'énormes difficultés d'assurer les besoins de leurs populations en termes d'accès aux services et équipements surtout au niveau des quartiers périphériques. Ainsi le problème de gestion urbaine se pose.

Ainsi pour résoudre ce phénomène, le souci d'appliquer les fondements de la décentralisation à savoir le rapprochement des institutions aux citoyens, l'élaboration des politiques de développement pour répondre aux aspirations des populations est avancée comme motif pour la réorganisation de la ville de Thiès.

Dans ce sens en référence à l'article 77 de la loi 96-06 portant code des collectivités de 1996 que le découpage de la ville de Thiès sera proposé pour une meilleure visibilité de l'espace urbaine.

Toutefois au delà de la réponse aux attentes des populations, la bonne gestion de l'espace, l'implication de ces dernières dans la gestion de leurs propres affaires, une meilleure administration des zones urbaines qui sont les prémisses de la décentralisation avancées pour la division des grandes communes urbaines , l'aspect politique visible dans toutes réformes du Sénégal ne restera pas en vogue dans la division de Thiès en communes d'arrondissement à l'instar de Dakar et toutes les grandes agglomérations du pays.

En effet, de part sa poids démographique, la ville de Thiès chef lieu de la région du même nom constitue un réservoir électoral très convoité par tous les partis politiques du pays. À la veille des élections locales de 2008, le Parti PDS qui était au pouvoir avait de sérieux problème d'imposer sa suprématie dans cette zone où le parti Rewmi détenait un pouvoir incontrôlable. Ceci n'était pas profitable au PDS. Ainsi pour faire face à cette situation, il fallait trouver des solutions pour affaiblir Idrissa Seck.

Pour régler ce problème la création d'autres espaces de décisions s'avère éminente. Il fallait créer des zones en tenant compte de la présence des représentants du PDS dans chaque bloc. C'est à partir de ce moment que la ville a été divisée en trois zones correspondant aux fiefs du parti au pouvoir pendant cette période.

Ainsi, pour les acteurs locaux les nouvelles communes d'arrondissement sont conçues comme une sorte de laboratoire d'expérimentation d'une domination politique et de control de la ville de Thiès .C'est donc un enjeu politique qui prime sur une organisation rationnelle de l'espace. Pour les populations locales, l'Etat cherchait à réduire le pouvoir de l'opposition en place, vu comme ennemi à l'oubli des réalités locales et de l'espace vécu par les populations. Ces dernières et les leaders du parti Rewmi, étaient en majorité contre l'éclatement de leur territoire. Ce conflit d'intérêt entre les différents acteurs politiques de cette localité s'explique par un fait simple ; le poids démographique de la ville de Thiès et son dynamisme en matière

de politique. C'est une zone à enjeux très convoités par les politiciens. .Donc on peut conclure que la création des communes d'arrondissement dans la ville de Thiès suivait aussi des logiques politiques.

II. Le maître d'œuvre

L'Etat du Sénégal était le maître d'œuvre du découpage de la ville de Thiès en communes d'arrondissement .Cette mission a été confié au ministre de la décentralisation et des collectivités locales qui donne un ordre de découpé Thiès en CA selon la lettre n°001305/MD CL/DC/CT du 24 juillet 2008.

Dès la réception de la lettre les autorités ont mis en place une équipe pluridisciplinaire disposé à réfléchir sur les préalables pouvant aider à réaliser ce projet. Parmi celle-ci, figurait les services centraux de la commune et les autorités administratives qui représentaient la ville de Thiès.

Aussi des techniciens de la direction de l'aménagement du territoire et des spécialistes de la décentralisation ont étaient envoyés par l'Etat sénégalais et ils représentaient ainsi leur ministre. Il y avait des présentant des structures spécialistes en la matière qui se trouvait dans la ville de Thiès. Il s'agit du cadastre, de la planification, de la direction de l'urbanisme, de l'architecture etc. Les politiciens du parti PDS étaient également présents sur le terrain pour veiller à ce que le zonage prend en compte leur territoire de suprématie. De ce fait, des propositions de découpage ont été faites sur la base de multiples critères.

III. Les logiques du découpage

La division d'un espace en mailles territoriales n'a jamais été simple surtout dans un espace urbain comme la ville de Thiès dont son développement est lié à des faits historiques, sociologiques de même que sa position géographique et son économie. Donc pour réaliser le projet de découpage, il a fallu étudier tous ces aspects.

Le développement spatial de la ville de Thiès peut s'expliquer à travers l'existence de la voie ferrée mise en place depuis l'époque coloniale qui sépare la commune en deux parties : l'une au Nord et l'autre au Sud. Ainsi en plus cette configuration géographique, les considérations historiques étaient le critère fondamental du découpage.

L'étalement urbain de Thiès s'est accéléré grâce à des infrastructures mise en place par les colons, qui ont permis le développement des quartiers. En effet le premier lotissement fut réalisé

en 1885 de part et d'autre des alentours de la gare ferroviaire .Aussitôt, la ville était constitué du quartier commercial, de la zone industriel, du camp militaire et du centre administratif. Ensuite la ville s'élargit avec le déplacement des villages par des nouvelles installations qui formèrent, les quartiers de Nguinth et de Diakhao. Ainsi la ville s'agrandit progressivement avec la construction de la cité Ballabey en 1924, la naissance des quartiers périphériques de Takhikao, Médina Fall de Randoulène et de Mbambara. La ville a bénéficié d'un programme d'investissement à l'occasion de la fête d'indépendance de 2004 qui lui a permis de créer le ZAC qui entraîna son extension vers le SUD. Donc le développement des quartiers a permis l'étalement de cette zone créée par une famille de sérères none qui s'attachent à leurs cultures et leur tradition. Il ya aussi d'autre ethnies liées par des liens religieuses et de parenté.

Toutes ces considérations culturelles, religieuses et traditionnelles restent derrières les aspects économiques et politiques dans les critères retenus pour la réorganisation de la ville de Thiès. Ceci pose un problème notoire car les populations qui veulent pas se détacher de leur territoire risque de se perdre. Comme l'a évoqué André Louis Sanguin : « *La création de nouvelles formes administratives et d'organisation territoriale fait souvent face à l'inertie des vieilles unités ...et il arrive aussi que les populations hésitent à se détacher de leurs cadres spatiaux traditionnels pour endosser une réorganisation administrative ou elles risquent de perdre le control local.* »²³

Les critères économiques étaient essentiels pour la création des communes d'arrondissement dans la ville de Thiès en commune d'arrondissement. Il s'agissait de l'aménagement des entités viables économiquement pour répondre aux aspirations de population locales en termes d'accessibilité aux services sociaux de base, aux équipements etc. Pour pouvoir entreprendre le développement harmonieux de toute l'espace urbain de cette localité. De ce fait on peut dire que le découpage à obéit aussi à des critères d'ordres économiques.

Enfin, au-delà de toutes ces critères déjà développé, la logique politique ne sera pas omise parmi les objectifs du découpage, parce que selon la majeure partie des autorités administratives (Maire, Secrétaires Municipaux, Conseillers Municipaux) et chefs coutumières qu'on n'a pu rencontrer à Thiès lors de notre enquête, la réponse qu'ils ont donné à la question à savoir laquelle : pourquoi la ville de Thiès a été découpée en communes d'arrondissement ? C'était tout simplement le parti au pouvoir à l'époque voulait données à des pouvoirs à ces partisans pour contrecarrer le parti Rewmi et éviter la défaite du PDS pendant

²³ Sanguin.A.L, 1977, la géographie politique, Puf, P.108

les élections locales de 2009. Raison pour laquelle les nouvelles entités nées de ce découpage correspondaient aux fiefs du Parti démocratique pendant cette époque.

Au total, le découpage de la ville de Thiès en communes d'arrondissement, entrepris par l'Etat du Sénégal, avait obéi à des critères d'ordre géographiques, politiques, économiques, historiques et sociologique. Néanmoins la logique politique a pris le dessus sur ces aspects et certains d'entre eux n'étaient pas respectés par la commission scientifique mise en place qui devait veiller sur le respect des logiques territoriale.

DEUXIEME PARTIE:

LA PROBLEMATIQUE DU DECOUPAGE TERRITORIAL DE LA VILLE DE THIES EN COMMUNES D'ARRONDISSEMENT

Chapitre I: le cadre territorial et son processus de recomposition territoriale

Dans ce chapitre nous faisons l'effort d'une analyse des impacts du découpage dans l'organisation et le Fonctionnement de la ville depuis le découpage.

I-Configuration de la ville de Thiès avant le découpage

Ici, la ville de Thiès avait le statut de commune dans le sens administratif, organisé autour d'une seule mairie.

La ville de Thiès est située à 70 km de l'Est de Dakar et à 50 km de Mbour. Elle s'étend sur une superficie de 68 ,22 km², sa population est estimé à 31122011 soit 39% de la population du Sénégal²⁴.Elle est ceinturée au Nord-Ouest au Sud de la communauté rurale de Fandéne avec une ouverture au Sud-ouest sur la communauté rurale de Keur Moussa²⁵.

Son relief est marqué par le plateau de Thiès dont le point culminant atteint 130 m et qui s'incline en direction du centre du pays décrivant une petite échancrure dite « Ravin des voleurs. »

Ville carrefour, Thiès est le chef lieu du département du même nom. Elle est le principal point de transit de Dakar vers les autres régions du Sénégal. Elle peut donc jouer un rôle moteur dans le développement des autres localités du pays.

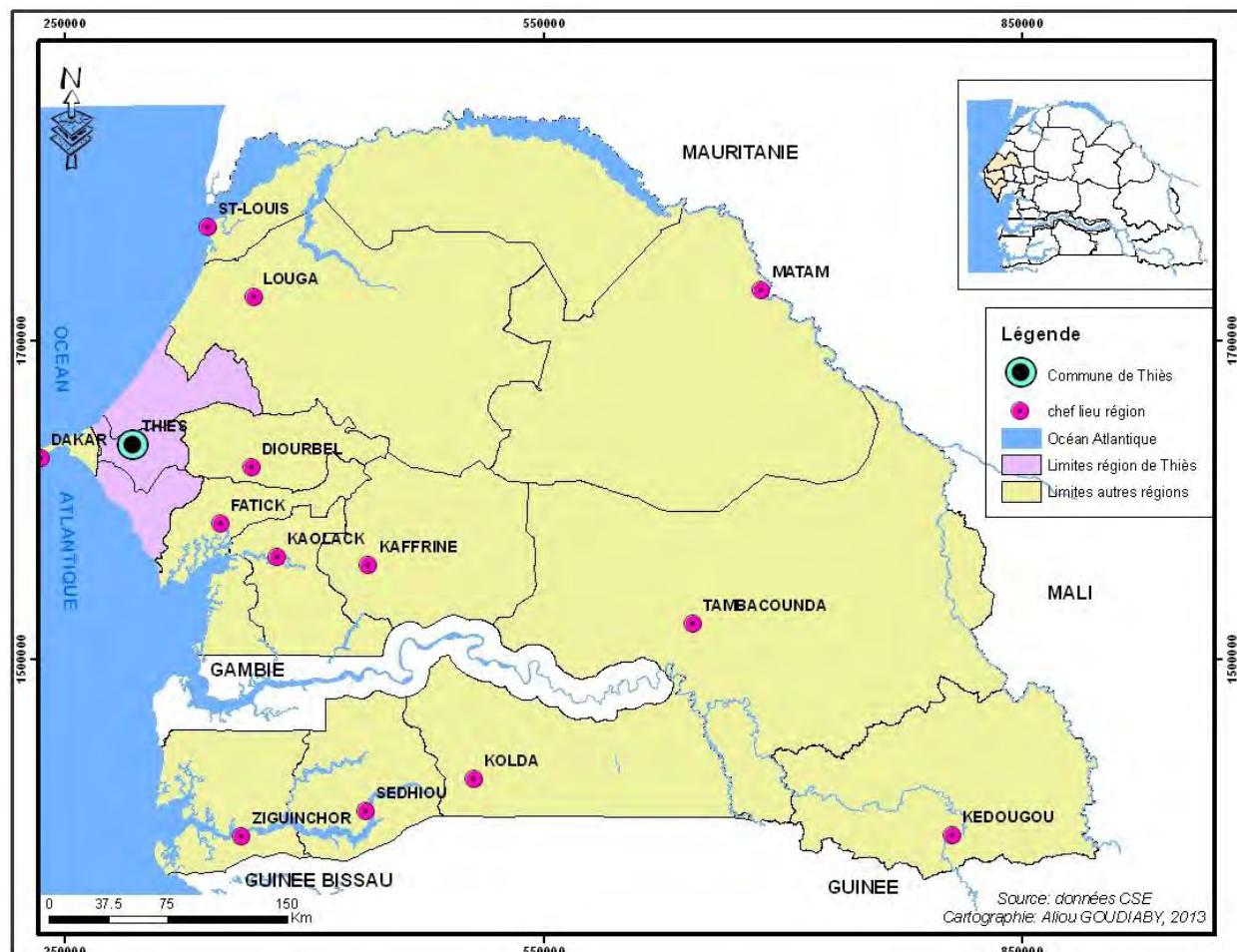
La ville de Thiès prend la dénomination de « Ville » depuis l'application .du décret portant la création des communes d'arrondissement dans la ville de Thiès, en référence de l'article 77 de la loi 96-06 du 22 mars 1996 qui dispose que « toutes les grandes agglomérations peuvent être divisées par décret en communes d'arrondissement. Elles prennent alors la dénomination de « ville ».

Ainsi la « ville » de Thiès est constituée par les communes d'arrondissement de Thiès Est, de Thiès Ouest et de Thiès Nord.

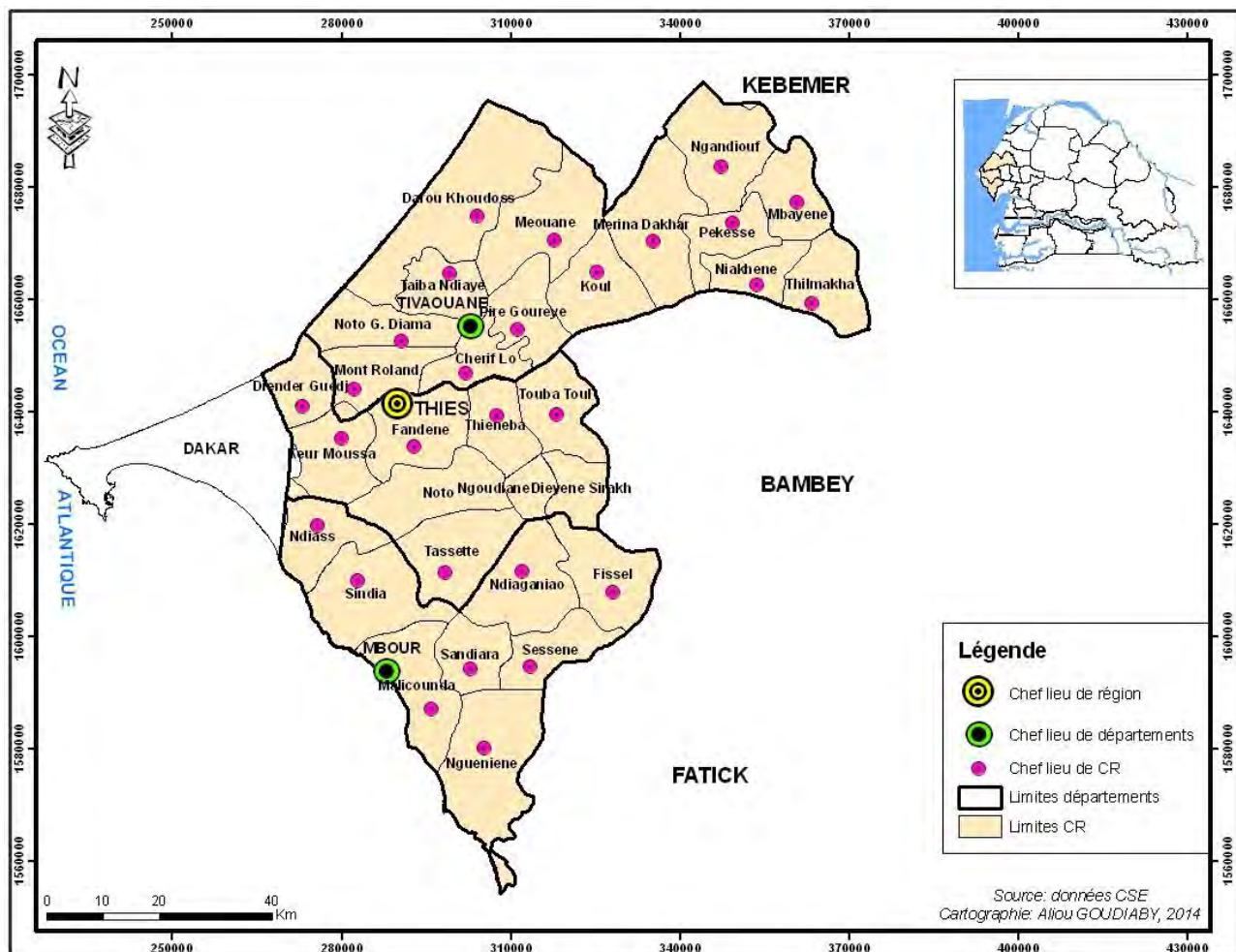
²⁴ Estimation de la population du Sénégal de 2005 à 2015,ANSD, janvier 2006

²⁵ Atelier international de maîtrise d'ouvrage urbaine, Thiès, novembre 2012

Carte 4 : Situation de la ville de Thiès dans le Sénégal



Carte 5 Situation de Thiès dans sa région



II-Découpage territorial et disparités dans l'espace thiésois

La ville de Thiès est composée de trois communes d'arrondissement, qui sont des collectivités locales à part entière à côté de la « ville » et qui sont les principaux acteurs de la gestion et du fonctionnement de l'espace urbain.

II-1 Présentation des communes d'arrondissement

Depuis 2009, la ville de Thiès est devenue la somme de trois communes d'arrondissement. Chacune d'elles présente des caractéristiques humaines, physiques, démographiques et de niveau d'équipement. Ce dernier devient déterminant dans l'évaluation de la pertinence du découpage territorial qui a subdivisé cet espace en trois micro-territoires politico-administratifs.

La commune d'arrondissement Thiès Nord est limitée à l'Est et au Nord par la Communauté rurale de Fandéne, à l'Ouest par la Communauté rurale de Keur Moussa et au Sud par l'axe ferroviaire Dakar-Thiès-Tivaouane, la rue M.F 2 et la route de Fandéne qui la séparent des deux autres Communes d'arrondissement. La taille de sa population est estimée à 95962 habitants en 2010.

La commune d'arrondissement de Thiès Est, située au Sud est de la ligne du chemin de fer Thiès-Tivaouane est limitée à l'Est et au Sud par la Communauté rurale de Fandéne, à l'Ouest par la Commune d'arrondissement Sud-ouest et au Nord par la Commune d'arrondissement Nord. Ses habitants se chiffrent à 124001 hbts.

La commune d'arrondissement de Thiès Ouest (Sud ouest de la ligne de Chemin de Fer Dakar-Thiès) est limitée à l'Est par la Zone Sud-est, au Sud par la Communauté rurale de Fandéne, à l'Ouest par la forêt classée de Thiès et au Nord par la zone Nord.

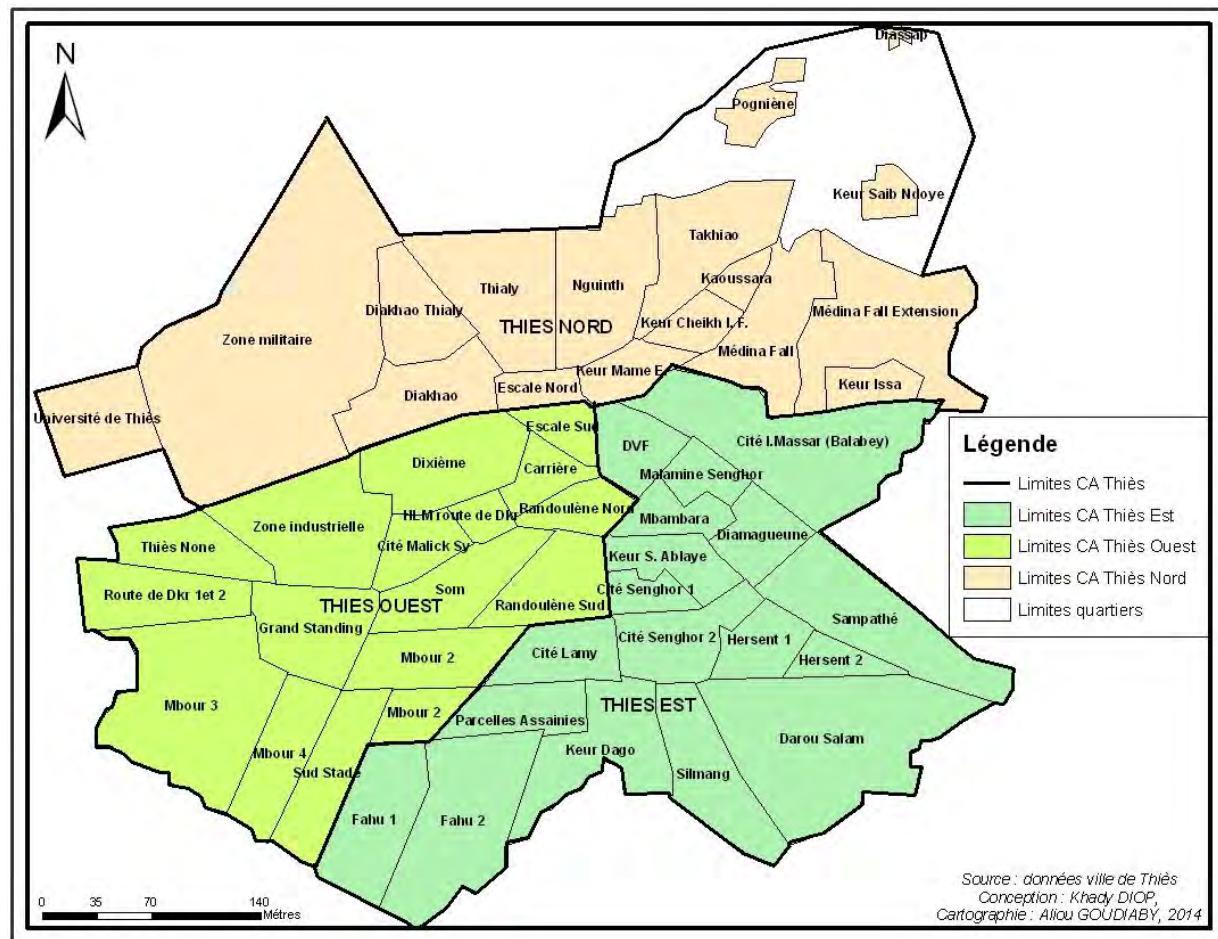
Chacune de ces trois communes d'arrondissement est répartie en quartiers. Le tableau et la carte ci après fournissent un descriptif plus détaillé et plus précis de cette subdivision des communes d'arrondissement en quartiers. Ces derniers étant le niveau administratif le plus bas des échelons de gouvernance des territoires dans l'espace thiésois se chiffrent officiellement au nombre de 59.

Tableau 3 : Subdivision administrative de la ville

VILLE	COMMUNES D'ARRONDISSEMENT	NBRE DE QUARTIERS	NOMS DES QUARTIERS
THIES	THIES NORD	21	Université de Thiès (site Polytechnique), la zone militaire, les quartiers de Diakhao, Diakhao-Thialy, Thialy, Nguinth, Escale Nord, Keur Mame el hadji, Keur Cheikh Ibra, Takhikao, Kawsara, Médina Fall, Médina Fall extension, Keur Issa, Diassap, Keur Modou Ndiaye, Keur Saïb Ndoye, Poniéne, Thionakh, Thiapong et la ZAC de Nguinth
	THIES EST	20	Ballabey, DVF, Malamine Senghor, Mbambara, Ablaye yakhine, Cité Senghor, Cité Senghor 2, Diamaguéne, Sampathé, Hersent, Hersent 2, Cité Lamy, Parcelles Assainies 1, Parcelles assainies 2, Parcelles assainies 3, Parcelles assainies 4, Silmang, Darou Salam, Fahu 1, Fahu 2
	THIES OUEST	18	Escale Sud, 10éme ex RIAOM, Carrières, HLM route de Dakar, Cité Malick SY, Thiès None, Zone industrielle, Randoulène Nord et Randoulène Sud, Som, Mbour 1, Mbour 2, Mbour 3, Mbour 4, Sud Stade, Grand Standing, Route de Dakar 1 et Route de Dakar 2
TOTAL	3	59	

Source : décret portant création des communes d'arrondissement dans la ville de Thiès

Carte 6 : Découpage administratif de la ville de Thiès en 2008



II-2 Analyse des disparités démographique et spatiale

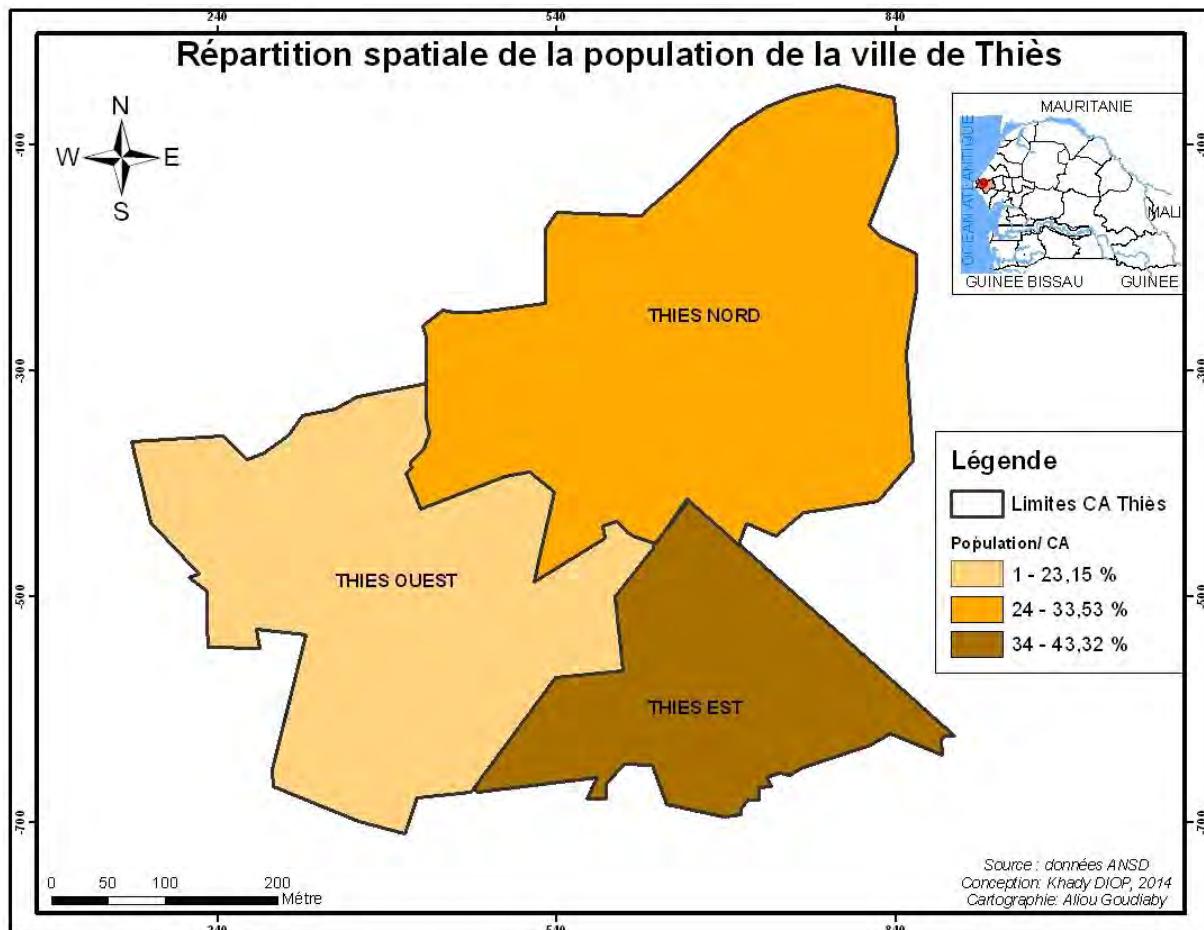
La population est inégalement répartie sur le territoire des communes d'arrondissement. En effet selon la projection de l'ANSD la commune d'arrondissement de Thiès Est regroupe la majeur partie de la population de la ville de Thiès soit 43,32% et s'étend sur 22,25% de la superficie de la ville qui est de 68,22 km². Ensuite vient celle de Thiès Nord avec 33,53% de la population soit 53% de la superficie communale. En fin la superficie de la commune d'arrondissement de Thiès Ouest est proportionnelle de 24,5% avec une Population de 23,15%. Il y'a aussi des inégalités d'accès aux équipements au niveau des populations.

Tableau 4 : Répartition spatiale de la Population de la ville en 2010

VILLE	Communes d'arrondissement	Effectif population				%
		Masculin	Féminin	Total		
THIÈS	Thiès NORD	46278	49684	95 962	33,53	
	Thiès EST	59845	64156	124 001	43,32	
	Thiès OUEST	31779	34473	66 252	23,15	
	TOTAL	137902	148313	286 215	100.00	

Source : Estimations de la population totale pour la région de Thiès, ANSD

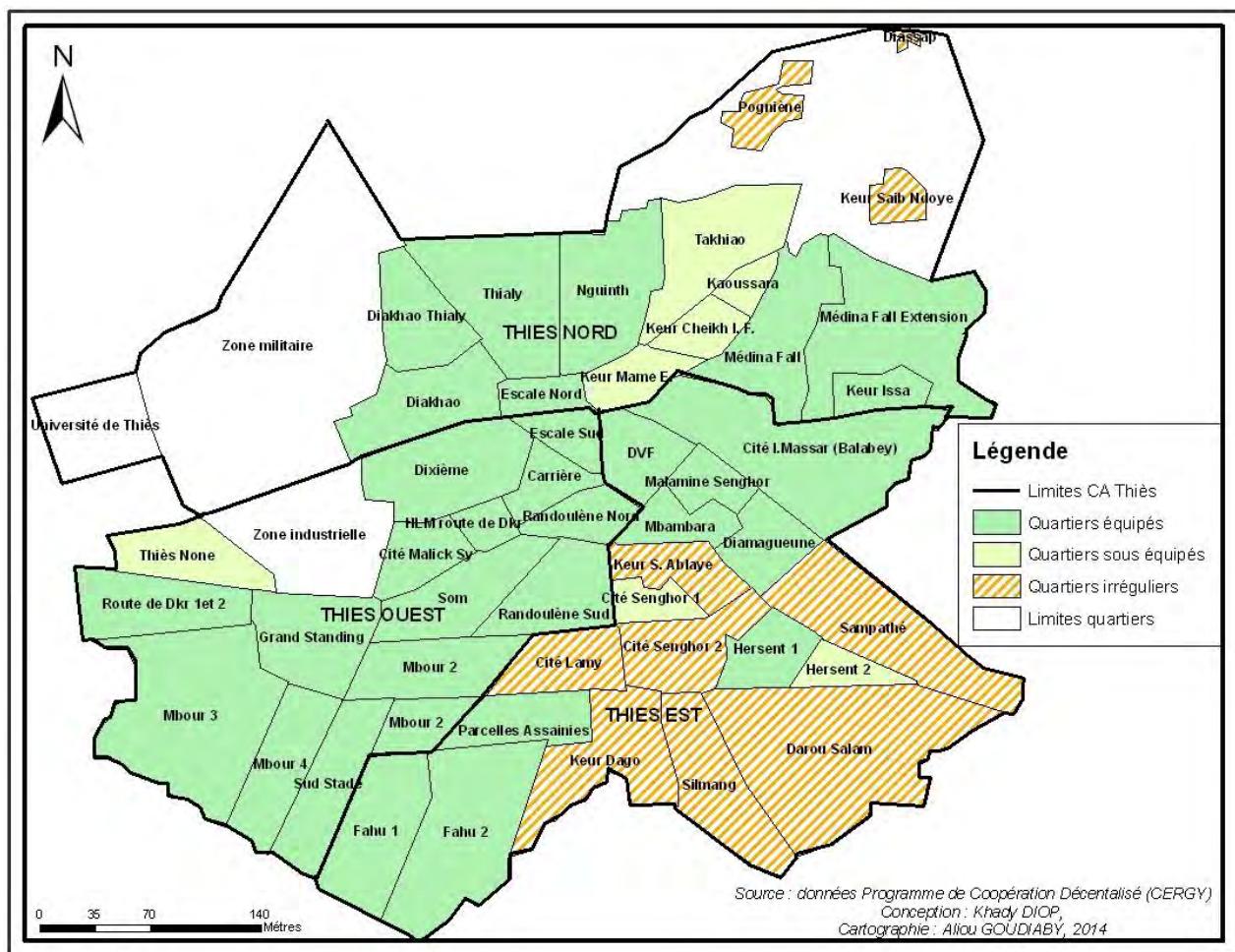
Carte 7 : la répartition de la population par commune d'arrondissement



II-3- Les inégalités dans l'accès aux services sociaux

Tout au début le but du découpage s'articulait principalement autour du désir de répondre aux aspirations des populations locales en leur rendant service en termes d'accès aux services et équipements. Toutefois, les populations des villages rattachés trouvent d'énormes difficultés d'accéder aux services et aux équipements sanitaires et éducatifs du fait de leur éloignement du centre ville qui regroupe la quasi-totalité des équipements de la localité. Cette situation déplorable est d'autant plus grave dans des quartiers peuplés comme Médina Fall, Diakhao Thialy. Comme l'illustre la carte ci après relative au niveau d'équipement des quartiers, on note que ceux situés dans Thiès ouest sont mieux équipés alors ceux de Thiès Est brillent par un sous équipement notoire.

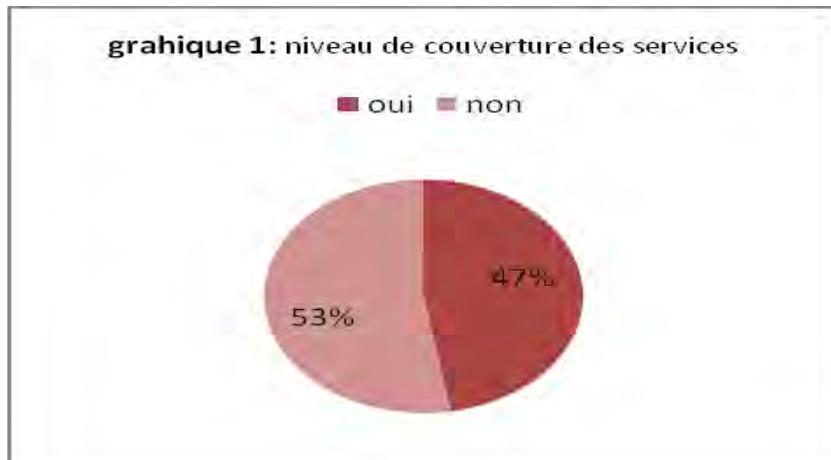
Carte 8 : la répartition des quartiers au niveau des trois CA



Cette carte donne un aperçu global du niveau d'équipement des communes d'arrondissement. Ainsi, selon des services de base les mieux usités notamment les équipements sanitaires et éducatifs, le déséquilibre est encore plus visible.

Ainsi, on note un déficit d'équipements sanitaires à l'échelle globale de la ville. La raison pour laquelle les populations disent même si Thiès est doté des équipements importants, ces

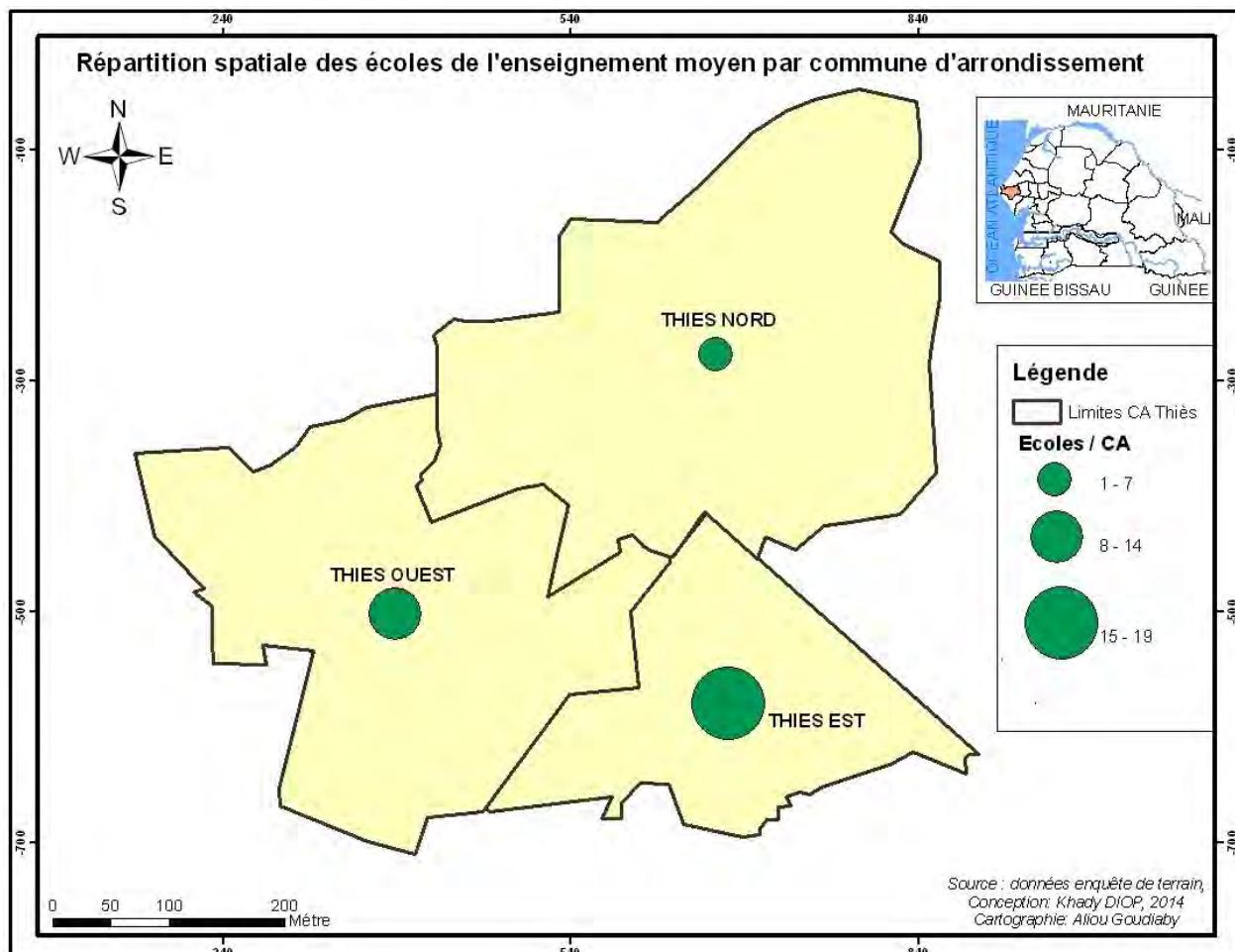
derniers ne sont pas couverts d'une manière optimale. Les hôpitaux reçoivent un nombre qui dépasse leur capacité d'accueil. De ce fait certaines populations quittent Thiès pour aller se soigner à Lalane. Dés lors on note un éloignement des populations de leurs administrés alors que cette question était sensée réglée par ce nouveau découpage de la ville. Ce phénomène est accentué par le manque de ressources financières des communes d'arrondissement. Ainsi pour mieux appréhender ces enjeux du découpage nous nous intéresserons aussi dans les parties qui suivent aux problèmes de viabilité économique des communes d'arrondissement



Source : enquête ménage sur la ville de Thiès/K. Diop, Janvier 2014

La réparation des infrastructures scolaires et sanitaires dans les communes d'arrondissement peut être aussi un élément d'analyse des déséquilibres notés lors de ce nouveau découpage. Sur la carte on voit que la commune d'arrondissement de Thiès Est, est plus dotée d'écoles que les autres CA. Toutefois, au niveau des structures sanitaires, la CA de Thiès Ouest est mieux équipée.

Carte 9 : Répartition spatiale des écoles de l'enseignement moyen par commune d'arrondissement.



Chapitre II : les enseignements de la Situation du découpage

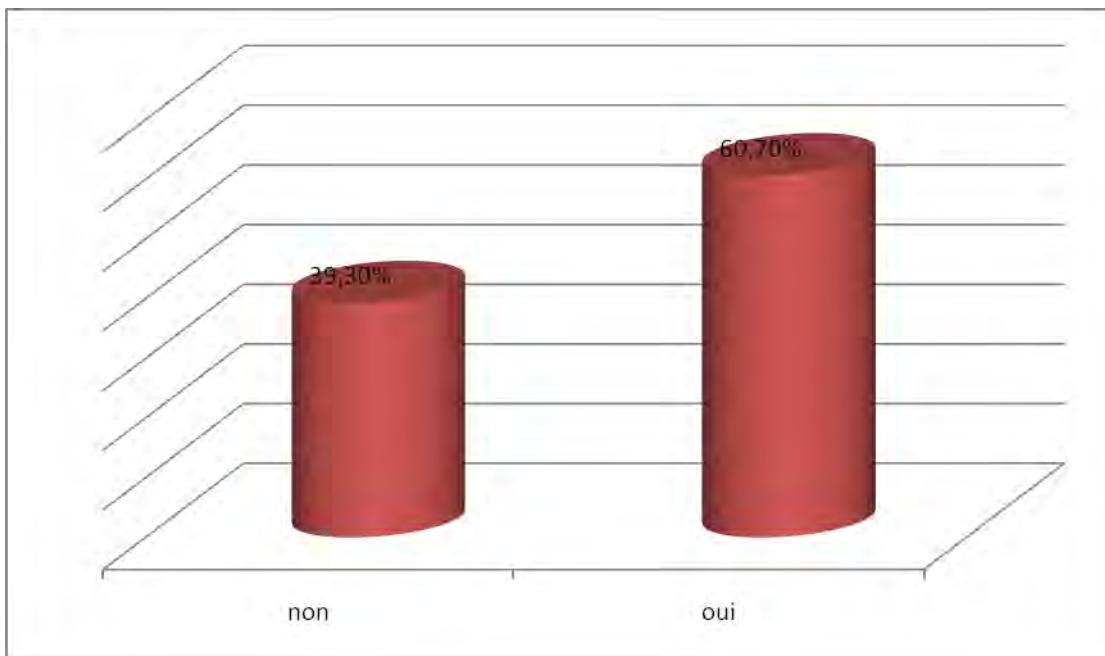
A travers une étude des acquis et des limites, nous essayerons dans ce chapitre d'apprécier la pertinence de ce nouveau découpage

I. Les acquis

C'est en référence de l'expérience de 1996, que la ville de Thiès fut découpée en 2008 par décret en trois communes d'arrondissement administrées par des maires élus. Ces entités autonomes sont incluses dans la gestion urbaine au même titre que la mairie de la ville. Si au début les considérations politiques étaient jugées comme fondement principal de leur création. Aujourd'hui si on regarde l'étalement du tissu urbain de la ville de Thiès et son poids démographique, on peut s'interroger sur : comment une seule mairie pouvait assurer la gestion de proximité ? En effet de par sa situation géographique, et sa proximité par rapport à la capitale sénégalaise, la ville de Thiès attire une somme importante de migrants d'origines divers. Elle était devenue un réservoir de l'exode rural et de l'urbanisation non maîtrisée. Ainsi on a noté des difficultés de gestion urbaine dans cette agglomération au même que Dakar. Cette réalité peut justifier d'une part la nécessité du découpage de la ville de Thiès en commune d'arrondissement. Selon les autorités, il fallait trouver une solution qui permettrait de maîtriser la visibilité de l'espace urbaine thiessoise afin de répondre aux aspirations des populations. De ce fait, cette nouvelle organisation répond aux soucis de la décentralisation à savoir la gestion de proximité et la bonne gouvernance.

En outre, même si certains pensent que c'était une politique visant à basculer le poids électorales du parti Rewmi suite à la défaite du PDS dans cette localité, l'état actuel des lieux montre que depuis 2008, il existe une amélioration d'expression des points de vue, chacun des communes d'arrondissement disposent un organe exécutif et délibérant, donc il y'a une liberté d'initiative. Cette réforme a entraîné le développement de la démocratie locale. Aussi l'évolution dans les services d'état civil noté lors de nos enquêtes au près des ménages a induit d'autre part la gestion de proximité dans ce domaine.

Graphique 2 le pourcentage des ménages déclarant une évolution des services d'état civil depuis le découpage



Source :enquête ménage sur la ville de Thiès /khady Diop, janvier 2014

Toutefois ces acquis sont minimes vu l'importance des problèmes liés à ce découpage.

II. Les limites du découpage de la ville de Thiès

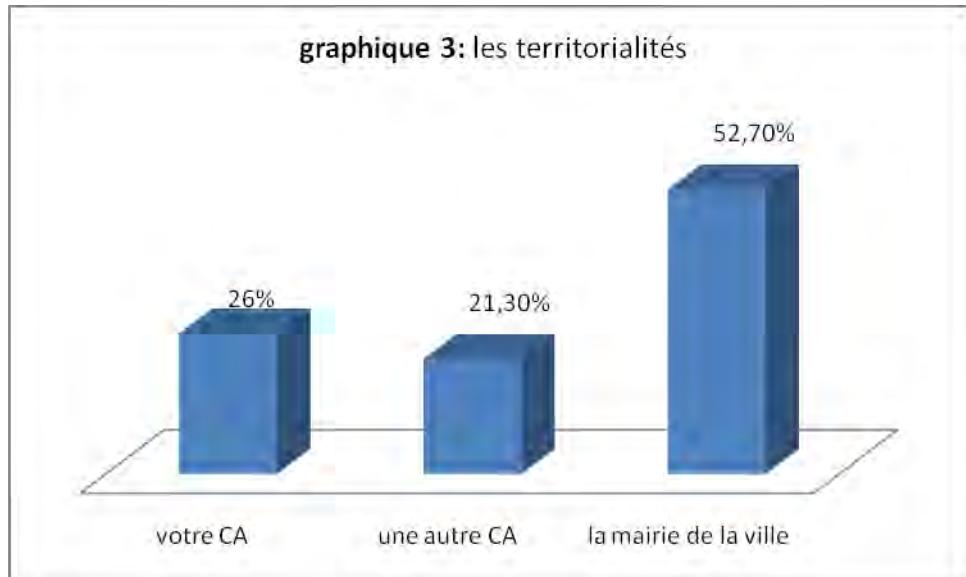
La création des communes d'arrondissement dans la ville de Thiès n'a pas manqué de laisser des contraintes dans la gestion urbaine. Ces limites peuvent s'expliquer à travers la rapidité de l'élaboration du découpage et le manque de suivi de ce projet par l'Etat. Ainsi les populations concernées ne sont pas bien informées, il y'a aussi une confusion des limites de compétences entre la ville et les CA, qui à défaut d'aménager des ressources ont des difficultés de gérer les compétences qui leur ont attribué.

II-1 Les problèmes d'appropriation et de connaissance des nouveaux territoires

Le territoire est « un espace vécu », c'est un espace approprié par un groupe d'individus. Ainsi, toute politique de réorganisation d'un espace nécessite au préalable une analyse territoriale qui devrait permettre d'informer les populations. Cependant, on oublie souvent dans les réformes administratives le lien qui existe entre découpage, espace et acteurs constitue l'un des enjeux majeurs de la création des communes d'arrondissement dans la ville de Thiès. Même les citoyens les plus avertis sont mal informés de ce découpage territorial et administratif. En effet, les résultats de l'enquête révèlent que la majorité des personnes interrogées ont un niveau d'étude élevé mais n'empêche, elles se demandent souvent à quelle institution s'adresser pour des besoins administratifs. En plus, certains d'entre eux préfèrent

toujours les services de la mairie de la ville parce qu'ils ne font pas confiance aux CA ou bien leur domicile est plus de cette institution.

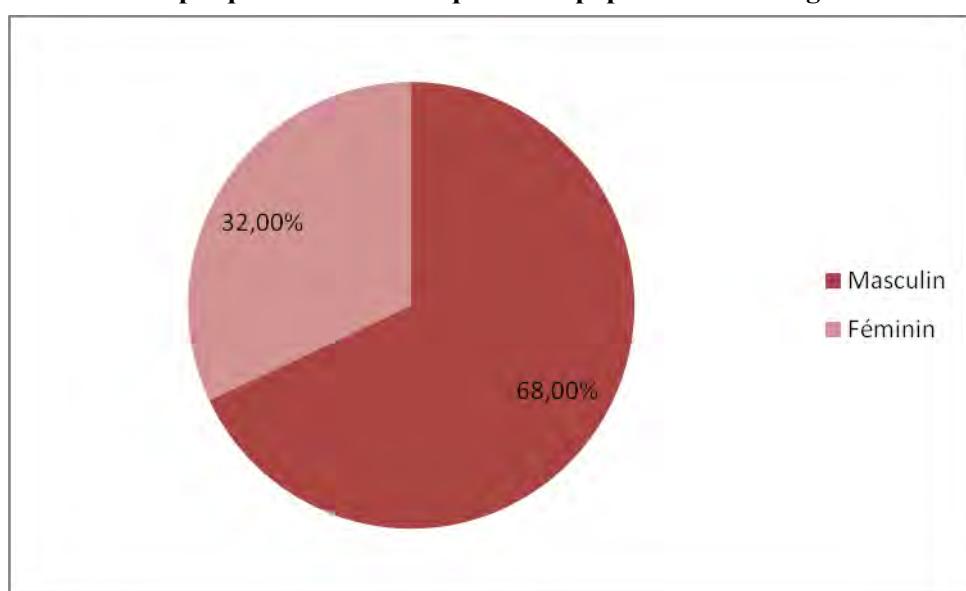
Ainsi se pose les problèmes administratifs et de territorialités.



Source : enquête mémoire/K. Diop, Janvier 2014.

En outre, on a constaté un autre problème, lié au manque d'intérêt des femmes pas à la question. Ces derniers ne voulaient pas répondre à nos questions parce qu'elles n'ont aucune idée de cette réforme. De ce fait les hommes, mieux informés étaient beaucoup plus accessibles.

Graphique 4 Caractéristiques de la population interrogées



Source :Enquête ménage/k. Diop, janvier 2014

A cette situation vient se greffer les problèmes économiques des communes des nouvelles entités nées ce découpage.

II-2 les problèmes de viabilité économique des CA

Le nouveau découpage de la ville de Thiès répond à un souci de répondre aux aspirations des populations. Toutefois cet émiettement de la ville pose le problème de gestion urbaine. En effet les communes d'arrondissement n'ont ni les moyens financiers, ni l'autorité, ni le personnel voulu pour réaliser leurs ambitions. La capacité d'investissement de ces nouvelles entités nées de ce découpage est limitée, limites inhérentes d'ailleurs à la situation d'ensemble des communes d'arrondissement du Sénégal. Leurs principales recettes sont absorbées par des dépenses de Fonctionnement. Les résultats de nos entretiens réalisés avec les quelques conseillers et secrétaires municipaux des trois communes d'arrondissement montrent que ces derniers sans exception sont confrontés à des problèmes économiques réels.

Tableau 5 : Evolution du budget de la CA Thiès Nord

	2009	2010	2011	2012
Fonctionnement	181 887 663	294 000 000	220 000 000	228 078 767
Investissement	52 000 000	75 000 000	58 000 000	57 160 053
Total	233 887 663	369 000 000	278 000 000	295 238 820

Source : Commune d'arrondissement de Thiès Nord

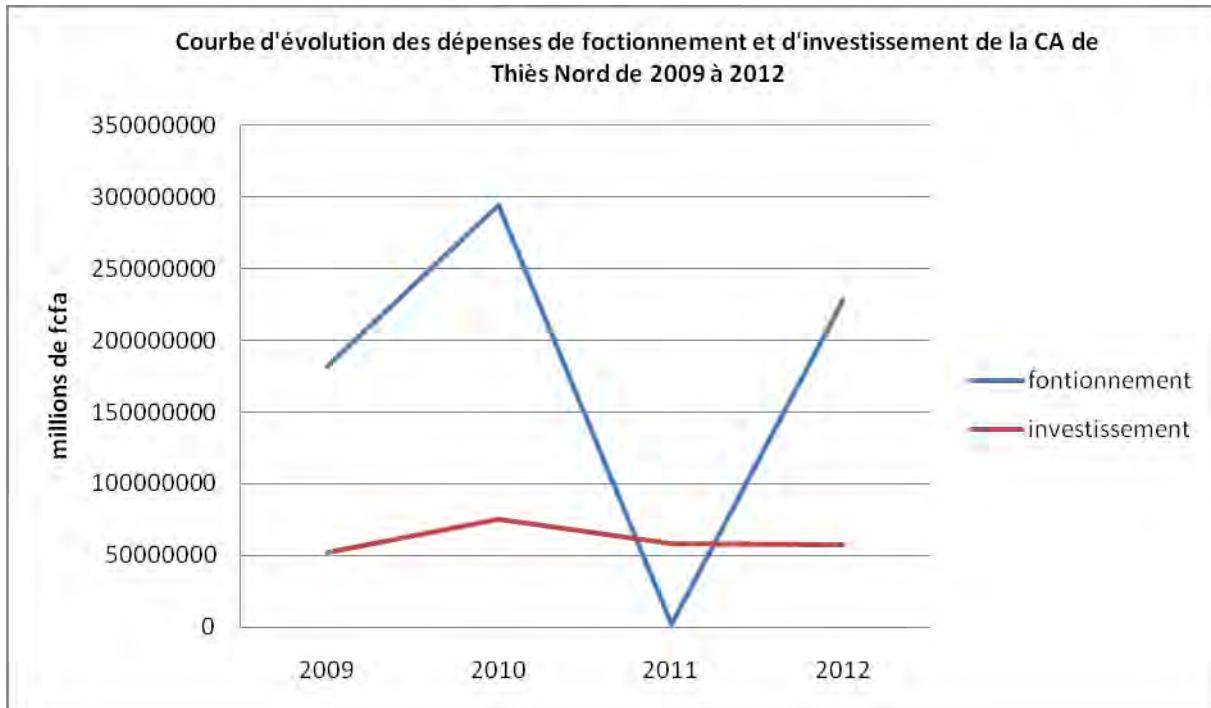
Tableau 6 : Evolution du budget de la CA Thiès Ouest

	2009	2010	2011	2012
Fonctionnement	158 776 108	154 125 931	170 550 000	188 621 417
Investissement	50 500 000	34 495 800	41 618 816	40 950 000
Total	209 276 108	188 621 731	212 168 816	229 571 417

Source : Commune d'arrondissement de Thiès Ouest

On remarque aussi dans les tableaux qu'il y a une faible évolution des budgets des communes d'arrondissements. Et presque la totalité des ressources sont attribués à des dépenses de fonctionnement. Cette insuffisance de fonds peut s'expliquer par l'absence d'infrastructures économique dans leurs territoires pouvant apporter des recettes. Il n'y a pas de transfère de fiscalité entre la ville et les CA. En effet depuis leurs mises en place les CA de la ville de Thiès restent confrontés à des problèmes de survie financière. De ce fait leur capacité d'investissement est limité. Elle n'ont pas les ressources nécessaires pour gérer les compétences transférés. Ce phénomène pose le problème de viabilité économique de ce nouveau découpage.

Graphique 5 :



Source : enquête mémoire/ K. Diop, janvier 2014

Ainsi pour combler ce manque les communes d'arrondissement développent parfois des stratégies qui sont loin d'être profitable à la ville.

L'occupation de l'espace public relève de la compétence des communes d'arrondissement. Ainsi comme elles ont besoin de trouver des fonds pour résoudre une partie de leurs problèmes financiers, les communes d'arrondissement autorisent l'occupation de ces espaces publics. Ils attribuent à des tiers personnes des places au niveau de la voirie urbaine, dans les alentours des marchés d'où la prolifération des cantines hors normes partout dans la ville et le stationnement des camions. Parfois les populations sont frustrés de voir leurs sans exposés aux dangers du au stationnement des camions au niveau des rues. C'est le cas des habitants de Médina Fall. Cette véritable anarchie autorisée par les communes d'arrondissement est au détriment de l'intérêt général de la ville de Thiès et peut poser à long terme des problèmes en termes de visibilité d'aménagement urbain. L'insuffisance des ressources pose le problème de viabilité économique de ce découpage.

L'analyse des résultats de nos enquêtes montre de grandes difficultés relatives aux nouvelles conditions de desserte de la ville. Le déficit d'éclairage public constaté en est une parfaite illustration.

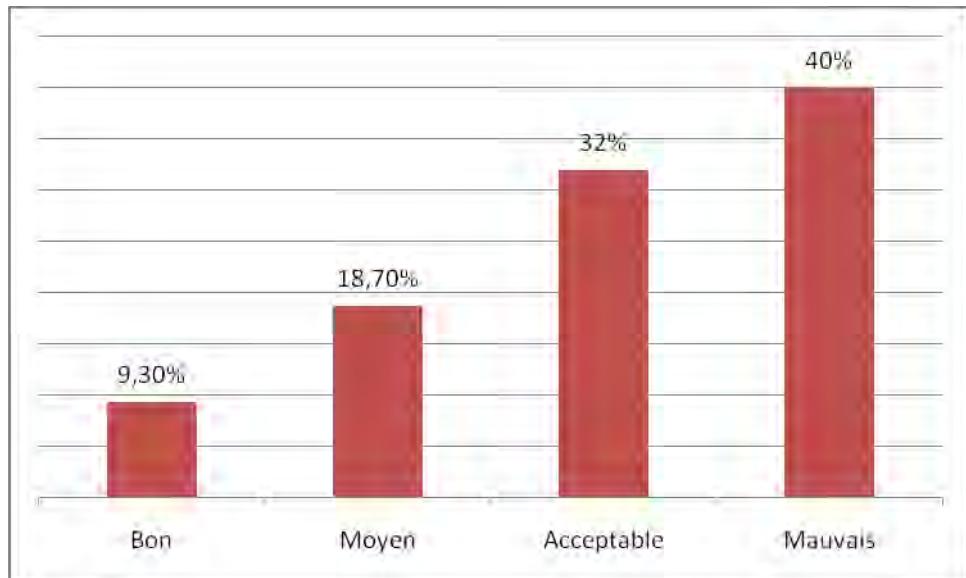
En effet 85% des ménages déclarent d'être confrontés à des problèmes d'insécurités dues à un manque ou une insuffisance d'éclairage public. Ce sont principalement des quartiers qui se trouvent dans la périphérie et appartient à la commune d'arrondissement de Thiès Nord .Il s'agit des quartiers de Diassap, de Médina Fall, de Keur Modou Ndiaye, de Keur Saib Ndoye, de Poniène, de Thialy. Il y a donc une disparité entre les CA .Toutefois la situation est

presque la même partout la ville. Au niveau de la commune d'arrondissement de Est et Ouest le déficit d'éclairage public engendre des problèmes d'insécurité .La presque totalité des ménages sollicitent un réseau d'éclairage public et des police de proximité pour des questions de sécurité.

L'éclairage publique est loin d'être satisfait et les CA n'ont ni les moyens techniques, ni les moyens financiers pour satisfaire les besoins des populations dans ce sens.

On a aussi remarqué le même problème dans la gestion des ordures ménagères. Face à un manque d'infrastructures et d'équipement, les municipalités n'élaborent un dispositif efficace pour le ramassage des ordures ménagères .Cependant les populations, les GIE, les ASC sont obligés d'élaborer un dispositif de ramassage des ordures ménagères. Mais ce système ne répond pas à des normes réglementaires. On a remarqué une prolifération des tas d'ordures dans les rues, aux bordures des marchés. Cette situation est déplorable pour les habitants comme ceux de Médina Fall. Alors que la gestion des ordures ménagères est une compétence transférée aux communes d'arrondissement. De ce fait les CA n'arrivent pas à rendre service aux populations, ainsi on peut s'interroger sur l'efficacité de gestion et la fonctionnalité de ces derniers si les populations ne sont pas satisfaites des services rendus par les CA

Graphique 6 qualité de service rendu par les CA



Source : enquête mémoire K. Diop janvier 2014

II-3 Les conflits de compétences

L'application du décret 2008-1344 à donné naissance à trois entités territoriales dans la ville de Thiès. Ces dernières sont impliquées dans la gestion au même titre de la ville à la limite des compétences qui leurs sont attribués. Celles-ci sont bien définies dans le code des collectivités. Les communes d'arrondissement étant des entités à part entière tout en restant intégré dans la ville, participent à la gestion des marchés de quartiers, des petits travaux

d'assainissement, à la collecte des ordures ménagères, à l'entretien courant du réseau d'éclairage publique, des rues places et espaces verts. Elles effectuent le désensablement et l'entretien des équipements et infrastructures sanitaires, socioculturels, scolaires et sportifs.

Et la ville de Thiès première collectivité locale qui englobe trois communes d'arrondissement doit donner des subventions à chacune d'entre elles en vue de leur aider à réaliser leurs ambitions comme l'a prévu l'article 77 du code des collectivité locale .En outre , elle devrait jouer le rôle de coordination et d'harmonisation des politiques d'aménagement du territoires et d'harmonisation des actions de développement qui se déroulent dans son territoire.

Cette collaboration qui devrait se faire n'est pas en réalité acquise dans la ville de Thiès. La ville qui devrait réaliser les gros investissements s'éloigne de ces taches à cause de la réduction de ses pouvoirs et les communes d'arrondissement trouvent d'énormes difficultés des ressources pour l'encadre de leurs populations. Ceci pose le problème du découpage territorial de la ville de Thiès en communes d'arrondissement.

La redistribution des pouvoirs et l'implication de nouveaux acteurs dans la gestion et la gouvernance urbaine ont toujours généré des conflits. Ainsi dans la ville de Thiès ce phénomène se justifie à travers les confrontations entre la mairie de la ville de Thiès et ses communes d'arrondissement. En effet en faisant le découpage, les acteurs ont attribué aux CA la gestion des marchés de quartiers et Selon les autorités de la mairie de la ville, la loi n'a pas donné une définition à ce concept. De ce fait souvent les communes d'arrondissement veulent contrôler les marchés de l'intérieur et la mairie n'accepte de céder à ces dernières ce droit. Donc la gestion des équipements marchands pose problème dans la ville de Thiès. C'est l'exemple du marché central, une excroissance, un pole de développement très attractif qui se trouvent dans le territoire d'une commune d'arrondissement mais sa gestion revient à la mairie de la ville. Ceci est source de conflits entre la ville et cette CA qui pensent que l'occupation publique doit revenir de ces compétences, ainsi elle voudrait récupérer cette partie qui se trouve dans son domaine public. En outre, on peut noter une concurrence très frustrant entre ces collectivités locales. Ces conflits de compétences se situent aussi au niveau de l'administration des populations. En effet, il arrive que certains citoyens d'une CA préfèrent se référer à la mairie de la ville ou d'une autre CA.C'est le cas des habitants de Fahu I et Fahu II qui dépendent de Thiès Est mais préfèrent régler tous leurs besoins administratifs à Thiès Est ou ils souhaitent faire partie. En plus la majorité de la population préfèrent les services de la ville pour des papiers d'état civil. La méconnaissance des limites de compétences ainsi que le problème de viabilité économique de ce découpage pose le problème de l'harmonie sociale dans la ville de Thiès. Ils constituent des contraintes des communes d'arrondissement dans la gestion des affaires locales surtout au niveau de l'éclairage public et la gestion des ordures ménagères.

TROISIEME PARTIE :

ENJEUX ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT URBAIN

Chapitre I : Présentation du contexte de L'acte III de la décentralisation

I-Contexte

De l'Etat providence des années poste indépendantistes, le Sénégal a entamé une politique de décentralisation rapide et progressive. Deux réformes majeures ont marqué le processus de décentralisation au Sénégal. En effet la création des communautés rurales de 1972 est considérée comme l'acte I de la décentralisation au Sénégal. Cette réforme s'est consolidée en 1966 par l'érection de la région comme collectivité locale. La régionalisation constitue l'acte II et la deuxième étape « la plus importante de la politique de décentralisation, surtout de par l'ampleur des compétences que l'Etat a transféré aux collectivités locales. » Cette nouvelle redistribution des pouvoirs et la promotion du territoire comme cadre pertinent de mise en place des politiques publiques manifestent, la volonté de l'Etat de promouvoir la démocratie locale et le développement territorial.

Toutefois, l'analyse précédemment faite sur les évolutions du maillage territorial montre que les résultats attendus sont loin d'être satisfaisants. En effet le but de toutes ces découpages c'est d'aboutir à un développement territorial mais les faits constatés montre que ce dernier a du mal à s'afficher sur le terrain et la réponse aux aspirations des populations n'est qu'un débat à revoir. Ces limites se traduisent par le manque de viabilité économique et de cadre d'organisation fonctionnel des collectivités locales qui se justifie par : « *l'insuffisance de l'expertise au sein des collectivités locales malgré les arrangements permis par les conventions-type pour mettre à leur disposition une assistance technique disponible au niveau des services déconcentrés, l'analphabétisme (qui induit, par conséquent à une méconnaissance des textes de décentralisation) et la relative absence de la démocratie locale.* » (Diop, 2012). La démocratie locale reste en suspension à cause d'une faible participation citoyens dans la gestion des affaires locale.

De ce fait, comme le territoire Sénégalais fait toujours l'objet de remodelage et de redécoupage en vue de corriger des incohérences territoriales, l'Etat actuel du Sénégal, s'appuie sur les limites précités dans sa nouvelle politique publique a mis en place une réforme dénommée l'acte III de la décentralisation. Cette réforme a pour objectif « d'élaborer une nouvelle politique nationale de décentralisation qui permet d'asseoir des territoires viables et complétifs, porteurs d'un développement durable. Donc au niveau de l'acte III l'accent sera mis sur l'aspect économique des collectivités locales, une entité qui doit avoir des ressources pour gérer les affaires locales. Maintenant comme les communes

d'arrondissement notamment ceux de Thiès ne disposent pas de ressources financiers qu'elle sera leur place dans ce contexte. Avec la communalisation intégrale prévue par cette réforme la communauté rurale va changer de statut et le département sera érigé en collectivité locale. L'érection des communautés rurales en communes et la départementalisation sera il un atout ou un contrainte dans les rapports espace urbain et espace rural ?

II- Les communes d'arrondissement dans le contexte de l'acte III de la décentralisation

La plupart des formes entreprises au Sénégal ont été guidées par des logiques politico-administratives au détriment de l'aspect socio-économiques des territoires.

Toutefois l'insuffisance chronique des ressources nécessaires au développement économique et social des entités territoriales et en particulier les communes d'arrondissement du Sénégal, pose d'énormes défis à tous ceux qui entendent entreprendre des réformes institutionnelles visant à réorganiser le territoire national, à valoriser des ressources locales.

Si aujourd'hui l'acte III de la décentralisation tente de relever ces défis par l'érection des départements en collectivités locales et les communautés rurales en communes en vue de créer des entités territorialement et financièrement viables. Quelle sera la place des communes d'arrondissement dans ce contexte ? Ces dernières ne disposant des ressources économiques nécessaires n'ont pas permis l'amélioration recherchée de la gestion des grandes agglomérations. Ainsi cette réforme ne doit t-il pas accompagner de la suppression de ces entités ? On sait que Thiès est une grande ville si on supprime les CA est ce qu'il y aurait une gestion de proximité ? Si les communes d'arrondissement vont toujours exister dans l'architecture administrative du Sénégal, il serait important de renforcer leur capacité d'investissement. Dans ce sens le découpage des CA pourrait être pertinent.

Chapitre II : Les enjeux du découpage dans le contexte de l'acte III de la décentralisation

La commune d'arrondissement, entité territoriale qui existe que dans la ville de Dakar et Thiès vont toujours garder leur statut de collectivité locale dans la nouvelle politique de décentralisation au Sénégal.

I- Les enjeux de développement de la ville de Thiès

En se fondant sur l'état des lieux, les enjeux majeurs du développement de la ville de Thiès se situe au围绕 de sa saturation foncière et du manque de viabilité économique du nouveau découpage. En effet, les communes d'arrondissement n'ont pas les ressources financières pour l'encadrement de leurs populations en termes d'accès aux services urbains de base (éclairage publique, ramassage des ordures ménagères) et aux équipements au moment où la ville est étouffée par son hinterland. Ceci explique que malgré la saturation des équipements et l'urbanisation galopante, accompagné d'une forte demande des services, la ville ne dispose plus de ressources foncières qui lui permettent de réaliser de nouvelles infrastructures sur son territoire. Il y'a aussi des inégalités d'accès aux services entre les CA et à l'intérieur de ces derniers.

Au Sénégal, la politique de l'aménagement du territoire est mise en œuvre dans le cadre de la décentralisation. Aujourd'hui le nouveau défi de l'aménagement du territoire se situe à travers l'équité, la compétitivité, l'attractivité et l'efficacité de territoires. Or le découpage actuel de la ville de Thiès ne répond pas à ces critères. Que faire et comment faire pour replacer la pertinence du découpage dans la nouvelle réforme ?

II- Corriger le manque de viabilité économique des CA

Le découpage des CA pourrait être pertinent si on arrive à régler les incohérences. Certes il y'a des limites déjà évoquées. En revanche, quoi qu'on puisse dire la ville de Thiès est une zone d'extension avec un poids démographique important. Ce qui fait qu'elle ne peut en aucun cas être gérée par une seule mairie.

Ainsi pour ne pas compromettre l'objectif de construire des territoires économiquement et financièrement viables visé par l'acte III de la décentralisation, Il faudra prendre un certain nombre de dispositif dans la ville de Thiès pour atteindre un développement économique et social au profit de l'ensemble des populations.

Pour ce faire, la réorganisation proposée doit tenir en compte les enjeux cités ci-dessus.

Dans ce sens :

-Il faut aussi corriger le manque de viabilité économique des communes d'arrondissement pour leur positionner dans la gestion des affaires locales.

Pour cela en plus de l'aide de l'Etat et de la dotation de la ville, les CA devront disposer des ressources pour participer à la réalisation des équipements et des infrastructures.

- Dans le cadre aussi de créer des pôles de développement urbain, il sera important de repositionner la ville de Thiès en termes d'infrastructures sanitaires et éducatives.

III- Créer un cadre de coopération entre les collectivités de la ville

La collaboration entre les différentes entités territoriales peut être un remède à la bonne gestion et la gouvernance urbaine. A Thiès, il n'existe pas encore un cadre de coopération entre les communes d'arrondissement. Toutefois, des accords ont été établis pour réglementer les taxes au niveau des marchés. Cette coopération est un besoin réel pour la visibilité de l'espace urbaine. Ainsi, il serait nécessaire de bien définir les rapports entre ville et CA et leurs limites de compétences. Cela peut permettre un maillage territorial cohérent et capable de répondre aux nouveaux défis de l'aménagement du territoire.

Aussi, dans le contexte de la départementalisation, il serait important de promouvoir l'intercommunalité entre la ville de Thiès et sa zone d'influence. Aujourd'hui le développement de cette localité dépasse ses limites, il serait important d'établir un cadre pertinent d'intercommunalité entre la ville de Thiès et ses communautés rurales de Proximité notamment la communauté rurale de Fandéne et de Mont Rolland. Dans ce sens on pourra créer un regroupement des collectivités de la région de Thiès à l'instar de la communauté des agglomérations de Dakar. Ainsi dans ce cadre des thématiques comme la gestion des ordures ménagères et l'accès aux services sociaux de base peut être traités par une gouvernance intercommunale.

Conclusion Générale

Le processus de recomposition territoriale constitue un enjeu majeur qui a été toujours source de controverses au niveau national comme international. Au Sénégal, le découpage territorial et administratif s'est souvent fait sans tenir compte des réalités locales et de la dynamique économique des territoires. Ainsi ces formes de découpage ne peuvent pas servir de levier pour la mise en place des entités spatiales efficaces puisque les caractéristiques des divisions administratives relèvent souvent d'un contrôle bureaucratique. Malgré cela, les autorités continuent à aménager et réaménager le territoire national pour créer des espaces institutionnels. Ainsi on observe dans le maillage territorial du Sénégal des espaces politiques et administratives qui n'ont aucune fonctionnalité. Cette problématique est vivace dans les grandes agglomérations découpées en unités spatiales dénommées Communes d'arrondissement.

La réforme administrative et territoriale de 2008 a été marquée par l'érection des Communes d'arrondissement dans la ville de Thiès .Ces entités territoriales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière ont été conçues pour rapprocher l'administration des administrés. Elles sont intégrées dans la gestion urbaine au même titre que la ville à la limite de leurs compétences qui leur ont été attribuées par l'article 77 du code des collectivités locales de 1996 relatif à la création des communes d'arrondissement.

Si, on sait que la capacité d'investissement de ces collectivités territoriales de la ville de Thiès est limitée, comment peuvent- elles contribuer à améliorer la gestion urbaine ?

Elles n'ont pas de viabilités économiques. Aussi ont-elles des difficultés d'encadrer leurs populations. En outre, le découpage territorial est souvent source de conflits entre elles et la ville.

Par ailleurs, la division de l'agglomération de Thiès en commune d'arrondissement n'est pas une mauvaise idée en soi ; cependant, il serait nécessaire de corriger les incohérences de ce découpage par une bonne politique d'aménagement du territoire. Dans ce sens la nouvelle réforme que constitue l'acte III de la décentralisation devrait s'éloigner des logiques politiques politiciennes pour s'inscrire davantage dans des logiques de viabilités surtout sur le plan économique. Dans ce nouveau contexte et à l'heure actuelle de la territorialisation des politiques publiques, quels seront les défis à relever pour les nouveaux territoires du Sénégal ?

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

1-MONOD (J.) et De CATELBAJAC (PH.), 1971, L'aménagement du territoire, Puf ,127 pages.

2-HAGETT (P.), 1973, L'analyse spatiale en géographie humaine, Paris, Armand colin, 5ème édition, 377pages.

3-SANGUIN (A. L.), 1977, La géographie politique, Paris, PUF, 183 pages.

4-DOLLFUS (O.), 1980, L'espace géographique, paris, PUF, 485 pages.

5-GARNIER (J. B.), 1980, géographie urbaine, Armand Colin, Paris, 360 pages.

6-CLAVAL(P.), 1981, la logique des villes : Essai d'urbanologie, LITEC, 633 pages.

7-PINCHEMEL (P et G.), 1988, la face de la terre, Paris, Armand Colin, 519 pages.

8-MERLIN(P.), 1988, Géographie de l'aménagement, Paris, PUF, 334 pages.

BAILLY (A), BARAMPAMA (A), BEGUIN (H), CHAPUIS (R), CLAVAL (P), COSINSCHI (M), DAUPHINE (A), DEBARBIEUX (B), FERRAS (R), GUERMOND (Y), HUSSY (C), de KONINCK (R), LEVY (B), NOIN (D), PICHERAL (H), PINI (G), RACINE (J.B.), RAFFESTIN (C), SCARIATI (R), WILMET (J), 1998, les concepts de la géographie humaine, Armand colin, collection U, 4ém édition, 333 pages.

9-WACHTER(S.), 1989, Politiques publiques et territoires, Paris, l'Harmattan, 187 pages.

10-MULLER (P.), 1990, les politiques publiques entre secteurs et territoires : management public, vol.8, n°3 ,248 pages.

11-GEORGE (P.) et VERGER (F), 1990, Dictionnaire de la géographie, PUF, 10è édition, 480 pages.

12-DIOP (M.C.) et DIOUF(M.), 1990, Sénégal : enjeux et contraintes politiques de la gestion municipale, n°28, centre d'Afrique noire ,247 pages

13-CLAVAL(P.), 1995, initiation à la géographie régionale, ed.Nathan ,288 pages.

14-IGUE (J.), 1995, le territoire et l'Etat en Afrique : les dimensions spatiales du développement, Paris, Karthala, 277 pages.

15-CASTEIGTS(M.), 1999, l'aménagement de l'espace, Collection politique locale, 116 pages.

16-LONGHI(Ch.) et SPINDLER (J.), 2000, Le développement local, Paris, coll. Politiques locales, 204 pages.

17-DI MEO (G.), 2001, Géographie sociale et territoire, Paris, Nathan, 317 pages.

18- Enda Maghreb, Mai 2001, Décider et gérer la ville autrement, vers la construction d'outils méthodologiques pour l'identification, la planification et la gestion concertée des priorités locales, éditions Enda, 121 pages.

19-WACKERMANN, (G.), 2002, Géographie régionale, Paris, Ellyses, 239 pages.

20-Rosière (S.), 2003, Géographie politique et géopolitique : une grammaire de l'espace politique, paris, Ellipses, 320 pages.

21-TOTTE(M.), DAHOU(T.) et BILLAZ(R.), 2003, La décentralisation en Afrique de l'Ouest : Entre politiques et développement, Karthala, 403 pages.

22-GUEYE(C.), 2004, villes du Sud et pourtant elles fonctionnent, Enda prospection dialogue politiques(DIAPOL), Enda Convention d'Objectifs Urbains(COU), étude de recherche n°233, Dakar, éditions Enda, 408 pages.

23-GUEYE(C.) et FALL(A.S), 2005, Urbain-Rural, l'hybridation en marche, étude de recherche n°240-241-242-243, éditions Enda 478 pages.

24-BAILLY (A.), 2005 Les concepts de la géographie humaine, Armand Colin collection U, 5ème édition, 333 pages.

25-COLL (J.L.) et GUILBERT (J.J.), 2005, L'aménagement au défi de la décentralisation en Afrique de l'Ouest, Presses Universitaires du Murail(PUM) ,305 pages.

26-SY(J.A), 2005, Sénégal finances publiques, décentralisation et transparence budgétaire, Aide Transparence, 628 pages.

27-IGUE(J.O.), L'Afrique de l'Ouest entre espace, pouvoir et société : une géographie de l'incertitude, Paris, Karthala, 555 pages.

28-ALVERGNE(C.), 2008, Le défi des territoires, comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du centre, Paris, Karthala, 264 pages.

29-DIOP (A.), 2008, Enjeux urbains et développement territorial en Afrique contemporaine, Paris, Karthala, 173 pages.

30-DIOP (A.), (sous la direction), 2008, Développement local, gouvernance territoriale : Enjeux et perspectives, Karthala, 230 pages.

31-Vanier (M.), 2009, territoires, territorialisation : Controverses et perspectives, Rennes, Pur, 228 pages.

32-DIOP (A.), 2012, Contribution pour une politique d'aménagement et de développement des territoires du Sénégal, faire émerger les régions fortes pouvant atténuer les disparités spatiales, Dakar, Gerad, 96 pages.

REVUES ET ARTICLES

33-République du Sénégal, ministère de l'intérieur, direction de l'aménagement du territoire, secrétariat d'état chargé de la décentralisation, février 1986, « Esquisse du plan National d'aménagement du territoire (PNAT) »fiche signalétique par zone d'aménagement, 505 pages

34-République du Sénégal, ministère de l'intérieur, textes de lois de la décentralisation, 1996, Dakar, 186 pages.

35-Annale de la recherche urbaine : « gouvernance », n°80-81, décembre 1998, p.124

36-Revue française d'administration publique, « Démocratie, Gouvernance et Décentralisation », Conférence de l'association internationale des écoles et des instituts d'administration(AIEIA), n°88, Octobre-décembre 1998,665 pages.

37-République de la France, rapport des ateliers territoires et accès aux soins, janvier 2003,89 pages.

38-République du Sénégal, commune de Thiès réalités et perspectives, février 2003, 38 pages.

39-République du Sénégal, rapport final sur la proposition de découpage de la commune de Thiès en communes d'arrondissement, Août 2008, 12 pages.

40- Rapport Diagnostic urbain de la ville Thiès et sa zone d'influence, Mars 2012,104 pages.

41-République du Sénégal, ministère de l'aménagement du territoire et des collectivités locales « note de cadrage pour la mise en œuvre du schéma de l'acte III de la décentralisation », la territorialisation des politiques publiques, un substrat du chemin du véritable développement, Mai 2013, 14 pages.

42-Ville de Thiès, rapport sur les ateliers de mise à niveau sur l'acte III de la décentralisation, Septembre 2013,16 pages.

MEMOIRES ET THESES

43-DIOP (A.) ,2003-2004, Villes et aménagement du territoire au Sénégal, thèse de doctorat d'Etat, facultés des lettres et des sciences humaines, département de géographie ,404 pages.

44-SARR (M.) ,2006-2007, Recomposition socio-spatiale et logique de territorialité : processus de construction d'espaces identitaires pour le contrôle du centre ville de Dakar, mémoire de maîtrise géographie, facultés des lettres et des sciences humaines, département de géographie, 108 pages.

45-Diagne (I.), Décentralisation et aménagement du territoire : les problèmes liés aux délimitations des communes d'arrondissement de la ville de Dakar, mémoire de DEA, facultés des lettres et des sciences humaines, UCAD ,65 pages.

46-SY (M.A.) ,2008-2009, L'impact du nouveau découpage administratif et territorial sur le développement de la commune de Kounkané et les perspectives pour la commune de Diaobé-Kabendou, mémoire de maîtrise, facultés des lettres et des sciences humaines, département de géographique, UCAD, 117 pages.

SOURCES INTERNET

www.senedeveloppement.org
www.villedethiès.org
www.Diapol.enda.sn

Table des matières

Sommaire	1
Sigles et Acronymes	4
Liste des cartes	5
Liste des graphiques	5
Liste des tableaux.....	5
Chapitre Introductif :	6
CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE	6
Introduction	7
I. Problématique	8
1. Contexte et justification.....	8
2. Analyse conceptuelle	12
3 - OBJECTIFS DE RECHERCHE.....	17
4-HYPOTHESES DE RECHERCHE	17
II. METHODOLOGIE.....	18
1- La revue documentaire :.....	18
2-L'enquête	21
2-1 Le travail de terrain.....	21
a) L'enquête qualitative.....	21
b) L'enquête quantitative	21
c) L'échantillonnage	22
2-2 Le traitement et l'analyse des données	22
3-Ateliers	22
PREMIERE PARTIE : L'EVOLUTION DU MAILLAGE TERRITORIAL AU SENEGAL	23
Chapitre I : la politique de décentralisation au Sénégal	24
I- Les logiques de construction territoriale	24
II- La décentralisation de 1972	26
III- De l'acte II de la décentralisation au processus actuel	27

III. 1 La régionalisation de 1996.....	27
III. 2 Analyse des faiblesses du découpage actuel et le sens de l'acte III de la décentralisation	31
Chapitre II : La création des communes d'arrondissement dans la ville de Thiès	32
I. Le Contexte et motif du découpage de la ville de Thiès en communes d'arrondissement.....	32
II. Le maître d'œuvre	34
III. Les logiques du découpage	34
DEUXIEME PARTIE : LA PROBLEMATIQUE DU DECOUPAGE TERRITORIAL DE LA VILLE DE THIES EN COMMUNES D'ARRONDISSEMENT	37
Chapitre I le cadre territorial et son processus de recomposition territoriale	38
I-Configuration de la ville de Thiès avant le découpage	38
II-Découpage territorial et disparités dans l'espace thiésois	41
II-1 Présentation des communes d'arrondissement	41
II-2 Analyse des disparités démographique et spatiale.....	44
II-3- Les inégalités dans l'accès aux services sociaux.....	46
Chapitre II : les enseignements de la Situation du découpage.....	49
I. Les acquis	49
II. Les limites du découpage de la ville de Thiès.....	50
II-1 Les problèmes d'appropriation et de connaissance des nouveaux territoires.....	50
II-2 les problèmes de viabilité économique des CA	52
II-3 Les conflits de compétences	54
TROISIEME PARTIE : ENJEUX ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT URBAIN ..	56
Chapitre I Présentation du contexte de L'acte III de la décentralisation	57
I-Contexte.....	57
II- Les communes d'arrondissement dans le contexte de l'acte III de la décentralisation	58
Chapitre II : Les enjeux du découpage dans le contexte de l'acte III de la décentralisation.....	59
I-Les enjeux de développement de la ville de Thiès	59
II- Corriger le manque de viabilité économique des CA	59
III- Créer un cadre de coopération entre les collectivités de la ville.....	60

Conclusion Générale.....	61
BIBLIOGRAPHIE.....	62
ANNEXES.....	69

ANNEXES